

# Etude agricole préalable en application du principe ERC appliqué à l'agriculture

---

Extension de la zone d'activités  
du Val de Moine - Saint-Germain-sur-Moine  
Commune de Sèvremoine (49)

Mauges Communauté

Mai 2022

# SOMMAIRE



Introduction .....	3
Description et contextualisation du projet d'aménagement.....	4
L'agriculture du site .....	6
Justification et caractérisation du territoire concerné.....	8
L'économie agricole du territoire.....	12
L'élevage, pierre angulaire de l'économie agricole.....	14
L'occupation du sol.....	16
Des outils de filières territorialisées.....	17
Des enjeux de renouvellement .....	17
Mesures d'évitement et de réduction .....	18
Impact du projet sur le territoire et évaluation de l'investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique agricole.....	20
Mesures Compensatoires .....	23
Méthodologie .....	23
Emergence des projets.....	23
Evaluation et sélection des projets .....	26
Les projets retenus regroupés par nature de projet.....	27

## Introduction

La loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 renforce la prise en compte de l'économie agricole dans les projets d'aménagement du territoire :

*« Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole, font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour **éviter** et **réduire** les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de **compensation** collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.*

*L'étude préalable et les mesures de compensation sont prises en charge par le maître d'ouvrage.*

*Un décret détermine les modalités d'application du présent article, notamment les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui doivent faire l'objet d'une étude préalable. »*

Le Décret d'application n° 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation fixe les modalités d'application de la Loi.

Le projet d'extension de la zone d'activités du Val de Moine sur la commune déléguée de Saint-Germain-sur-Moine, Sèvremoine, dit Val de Moine 4, portée par Mauges Communauté, maître d'ouvrage de l'opération, répond aux conditions cumulatives du décret précité dans la mesure où :

- ce projet d'aménagement est soumis à l'étude d'impact systématique en application de l'article R 122-2 du code de l'environnement.
- l'emprise du projet située en zone 1 AUya2 du PLU opposable de Sèvremoine est affectée à une activité agricole, au sens de l'article L 311-1 du code rural, depuis plus de trois ans
- la surface prélevée de manière définitive sur les surfaces agricoles dans l'emprise du projet est supérieure au seuil de 2 ha fixé par arrêté préfectoral du 21 novembre 2018.

Ce projet d'aménagement est simultané avec deux autres projets d'extension de zone d'activités économiques structurantes portés par Mauges Communauté sur la commune déléguée de Saint André de la Marche, Sèvremoine, et sur la commune déléguée de Chemillé, Chemillé en Anjou.

## Description et contextualisation du projet d'aménagement

Le projet consiste en l'extension ouest de la zone d'activités existante de Val de Moine en créant une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) pour une surface d'environ 23 hectares. Cette ZAC sera mise en œuvre par la société ALTER PUBLIC pour le compte de Mauges Communauté.

Le projet est situé sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine, Sèvremoine. Le site bénéficie d'une situation privilégiée, greffée sur la RN 249 reliant Nantes à Poitiers via Cholet. Le projet prévoit la création de parcelles pouvant accueillir jusqu'à 29 preneurs.



La zone du Val de Moine du fait de son positionnement géographique et de son attractivité démontrée est reconnue dans le SCOT du Pays des Mauges approuvé le 08 juillet 2013 (sur un périmètre sensiblement différent qui a évolué suite à la réforme territoriale en correspondant désormais au 6 communes nouvelles) comme ayant notamment vocation à peser comme lieu privilégié d'accueil du desserrement d'entreprises de l'agglomération Nantaise.

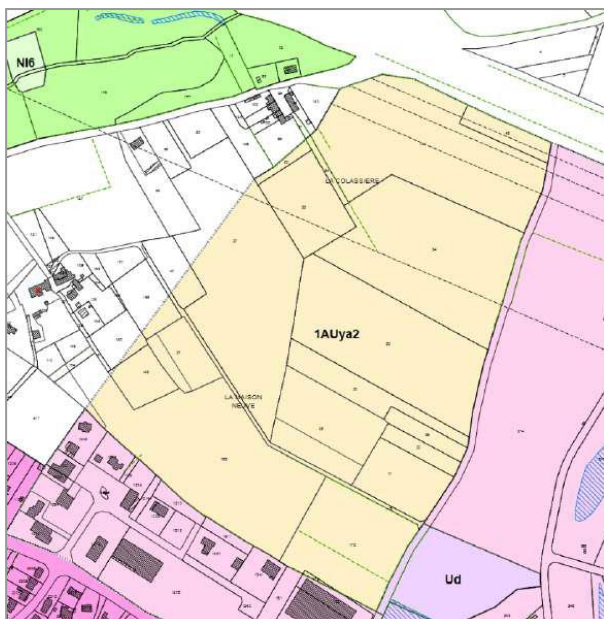
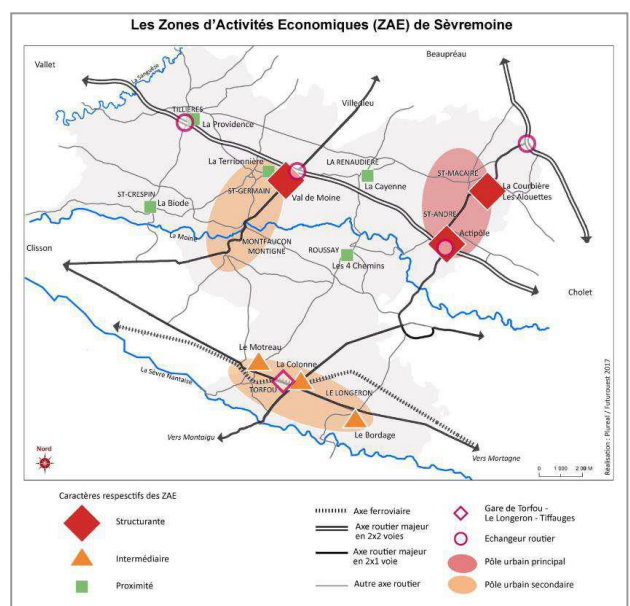
Dans la zone d'activités existante du Val de Moine, il reste, hors options, moins de 4 ha disponibles et plus de lots de taille suffisante permettant de répondre à des demandes d'entreprises. L'extension de cette zone d'activités porte l'ambition de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté de confirmer Val de Moine comme pôle économique structurant, moteur de l'attractivité du territoire.

En compatibilité avec les dispositions du SCOT, le PLU de Sèvremoine approuvé le 26 septembre 2019 traduit dans son PADD :

« La volonté d'optimiser les conditions d'accueil des entreprises à partir des pôles d'activités

*préexistants riches d'une main d'œuvre qualifiée et de maintenir la bonne capacité de Sèvremoine à s'inscrire dans les flux économiques liés à l'axe de la RN 249 dans un contexte d'un positionnement économique accentué sur les territoires voisins du Choletais et du Vignoble Nantais au niveau des échangeurs de cet axe majeur utilisé pour mieux se projeter vers les marchés extérieurs. »*

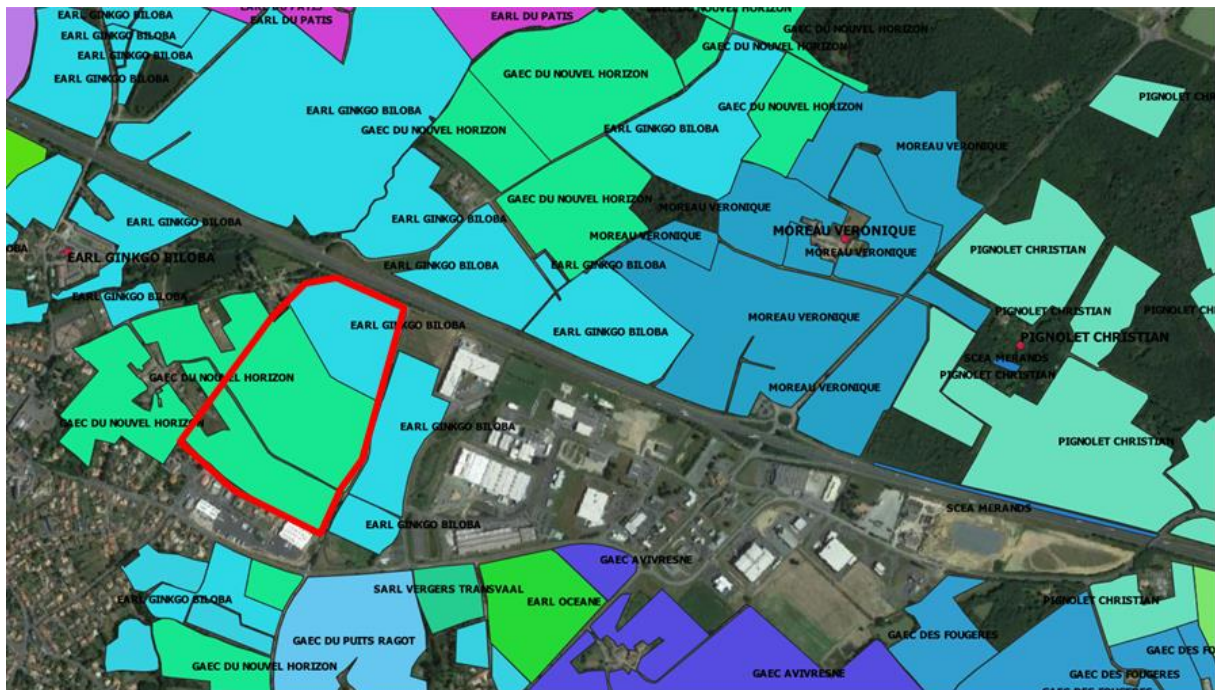
Le développement économique de Sèvremoine est ainsi schématisé dans le PLU :



Plus concrètement, le règlement graphique du PLU de Sèvremoine a classé en zone 1 AUya2, 23 ha à l'Ouest de la zone d'activités existante, objets de la ZAC et motif de l'étude agricole préalable, destinés à accueillir des activités industrielles et d'entrepôt.

## L'agriculture du site

La surface agricole mise en valeur par des exploitations agricoles professionnelles à l'intérieur du périmètre du projet et impactée directement par le projet s'élève à 23,4 ha. La compensation des impacts environnementaux du projet ne mobilisera pas de surfaces agricoles supplémentaires.



Source : Observatoire du foncier Agricole- Chambre d'Agriculture-2020

Ces surfaces agricoles sont mises en valeur par deux exploitations avec des conventions de mise à disposition précaires suite aux procédures d'évictions mises en œuvre.

### ▲ EARL GINKGO BILOBA - La Foye-Saint Germain sur Moine - Sevre-moine

- Chef d'exploitation : BREL Claude né en 1964
- Productions : Viande bovine – Grandes Cultures
- SAU : 115 ha dont 6 ha dans le périmètre du projet. Le siège de l'exploitation est implanté à proximité à l'Ouest. Il n'y pas aujourd'hui de successeur identifié à Monsieur Brel.

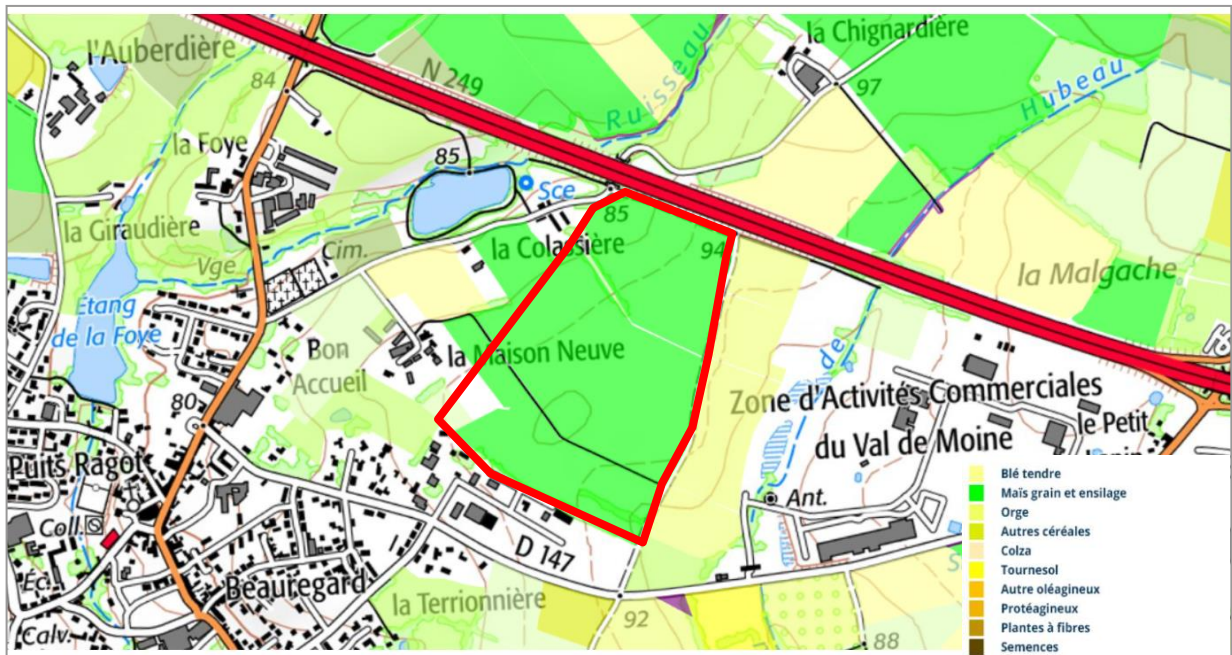
### ▲ GAEC DU NOUVEL HORIZON - Les Roulettes - Saint Germain sur Moine-Sevre-moine

Associés :

- GAUTIER Patrice, né en 1962
- GAUTIER Toni, né en 1989
- Productions : Vaches Laitières – Grandes Cultures
- SAU : 110 ha dont 17 ha dans le périmètre du site. Le siège de l'exploitation est situé plus au Nord. Même si les 17 hectares sont assez éloignés du siège et enclavés entre le bourg et la zone d'activités, leur perte est conséquente pour ce GAEC qui vient de se restructurer suite au départ d'un associé.

Le périmètre est dédié régulièrement aux cultures associées à l'activité d'élevage, mais ensilage en 2020, ou aux cultures de vente : orge, blé, sorgho...

Les sols limono-argilo-sableux provenant de l'altération de granites et roches métamorphiques (schistes) présentent un potentiel agronomique offrant une palette large de possibilités culturales.



Source : RPG 2020

## Justification et caractérisation du territoire concerné

Le territoire concerné par la perte du potentiel de production agricole lié au projet urbain doit se justifier au regard de sa cohérence en matière de filières de production, de sa fonctionnalité et des interactions et synergies positives qui s'y exercent. Il doit correspondre à une entité agricole cohérente et fonctionnelle. Il est utile aussi qu'il réponde à des critères d'opérationnalité pour la collecte et le traitement de données le concernant.

La zone d'activité du Val de Moine s'inscrit dans un territoire doté d'une forte identité territoriale à la fois sur le plan géographique, historique, politique et agricole : les Mauges.

Territoire de 1.315 km<sup>2</sup> au cœur d'un triangle formé de 3 métropoles du Grand Ouest : Angers, Nantes et Cholet, les Mauges sont

délimitées à l'ouest par la Sèvre Nantaise, la Moine et leur frontière avec la Loire-Atlantique, au nord par la Loire, à l'est par le couloir du Layon et au sud par l'agglomération Choletaise.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes des Mauges se sont unies pour former Mauges Communauté, une communauté d'agglomération regroupant 6 communes nouvelles, correspondant à d'anciennes communautés de communes : Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Orée d'Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Èvre et Sèvremoine. Cette recomposition passant de 64 communes à 6 est unique à l'échelle nationale et souligne également l'identité forte de ce territoire et sa capacité à se fédérer.





L'agriculture, couvrant 75 % du territoire, est une des composantes forte de l'identité singulière des Mauges. Le territoire est situé aux confins sud-est du Massif Armoricain. Il se présente comme un vaste plateau uniforme rarement interrompu par des hauteurs isolées et régulièrement incisé par des cours d'eau. Cette position de plate-forme dominante lui confère globalement une unité naturelle et agricole.

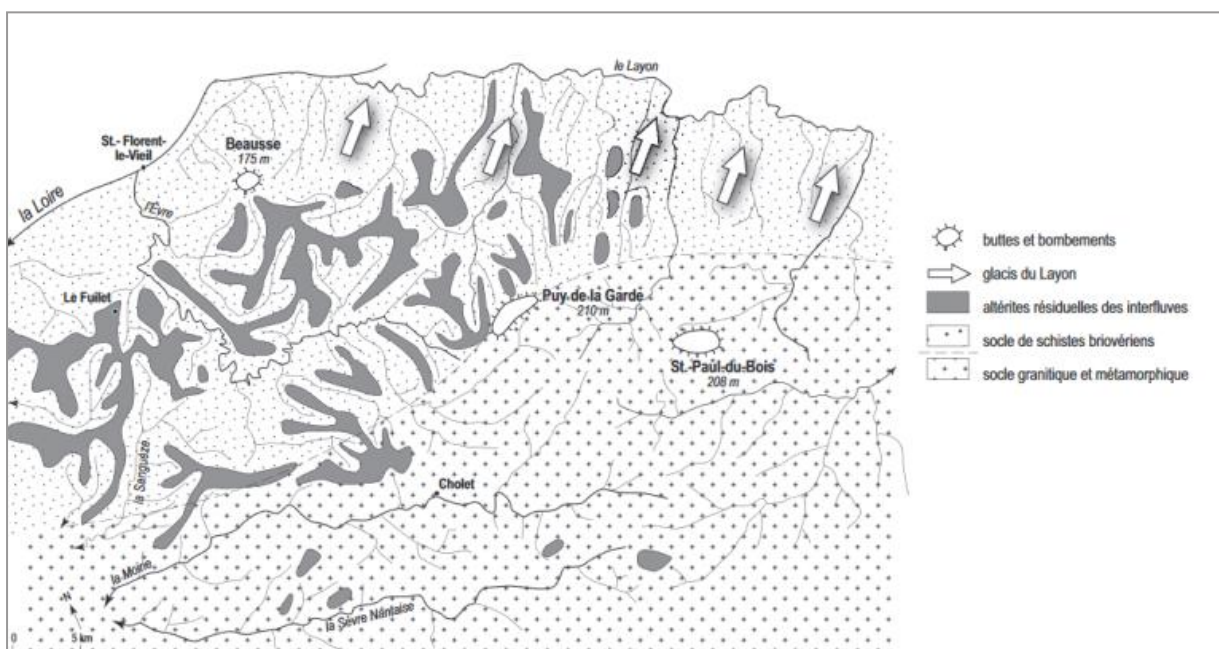


Les Mauges s'appuient sur un socle précambrien très ancien métamorphisé par la formation de la chaîne Hercynienne. Les sols sont issus de l'altération de ce vaste massif de schistes du Briovérien qui a généré une couverture argileuse de 15 à 35 mètres d'épaisseur. L'hydromorphie et le relief constituent les principaux facteurs limitant du potentiel agronomique des sols.

Sur les versants, les sols sont peu épais, limono-sableux à sablo-argileux, souvent caillouteux et naturellement peu acides, plus séchant. Sols propices au développement des prairies et vignes.

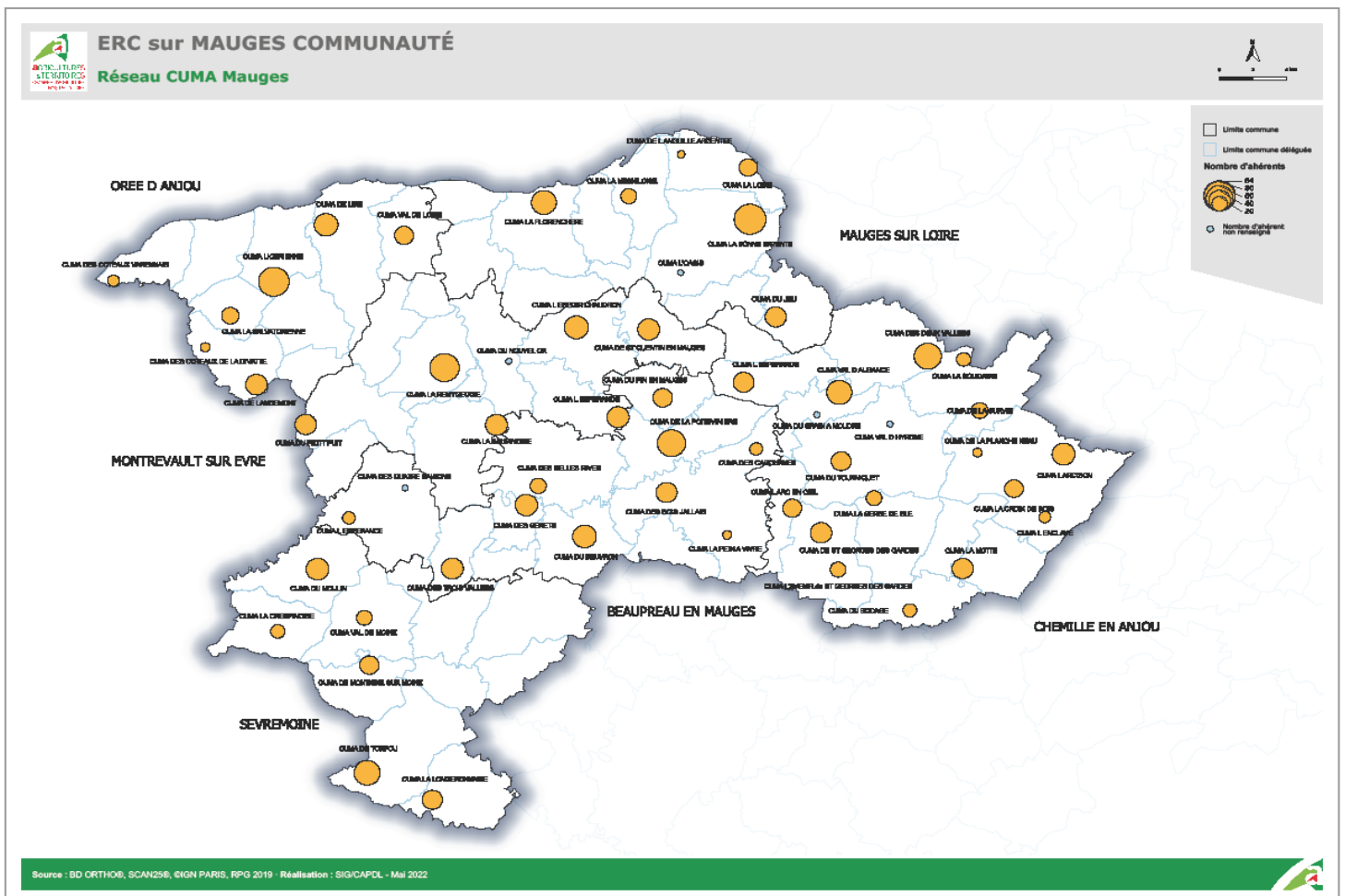
Sur les plateaux, on retrouve principalement des sols moyennement épais, limono-argileux, plus ou moins lessivés, naturellement peu acides et majoritairement hydromorphes. Sols propices au développement de la polyculture-élevage. D'autres cultures (vergers, maraichage, cultures végétales spécialisées...) sont possibles en assurant leur accès à l'eau.

Les facteurs pédoclimatiques et géomorphologiques ont naturellement orienté les Mauges vers l'élevage, qui reste le socle de l'économie agricole du territoire, et son paysage associé, le bocage. Si l'élevage marque de son empreinte le paysage agricole des Mauges, l'arboriculture, en ponctuation, la viticulture, en frange, et les plantes médicinales, en pôle sont d'autres marqueurs forts du territoire agricole.



Cette entité agricole trouve aussi sa cohésion et son dynamisme dans le réseau des CUMA. Ce dernier tisse sa toile sur l'ensemble du territoire en reliant les adhérents de chaque CUMA entre eux mais aussi les CUMA entre elles. Les CUMA sont une des traductions de l'esprit collectif qui caractérise aussi l'agriculture Maugeoise. On dénombre 59 CUMA, presque une par commune déléguée. Elles sont un maillon essentiel de l'économie agricole. Au-delà de leur fonction d'optimisation du travail d'équipe et des coûts de mécanisation, elles proposent des techniques et du matériel performant et sont des lieux d'échanges et d'innovations, vecteurs de dynamisme et de compétitivité. Les CUMA sont sources de projets collectifs qui contribuent au développement et à l'aménagement du territoire.

Par simplification et souci de lisibilité, dans la carte ci-dessous les exploitations adhérentes des CUMA sont regroupées schématiquement au niveau de la commune où le siège de la CUMA est implanté alors que nombre d'entre-elles sont localisées dans les communes voisines. Le déploiement du réseau CUMA sur le territoire est également encore plus maillé et imbriqué dans la mesure où d'une part des exploitations adhèrent parfois à plusieurs CUMA et d'autre part les CUMA entretiennent aussi des échanges et services entre elles au sein d'un réseau inter CUMA.



Ses caractéristiques géographiques, économiques et humaines ainsi que la simultanéité du projet d'extension de Val de Moine avec deux autres projets d'extension de zones d'activités sur Saint André de la Marche et Chemillé impactant

significativement son économie agricole justifie de retenir les Mauges comme territoire concerné par la perte de potentiel de production et territoire de projet pour la recherche de mesures de compensations collectives.

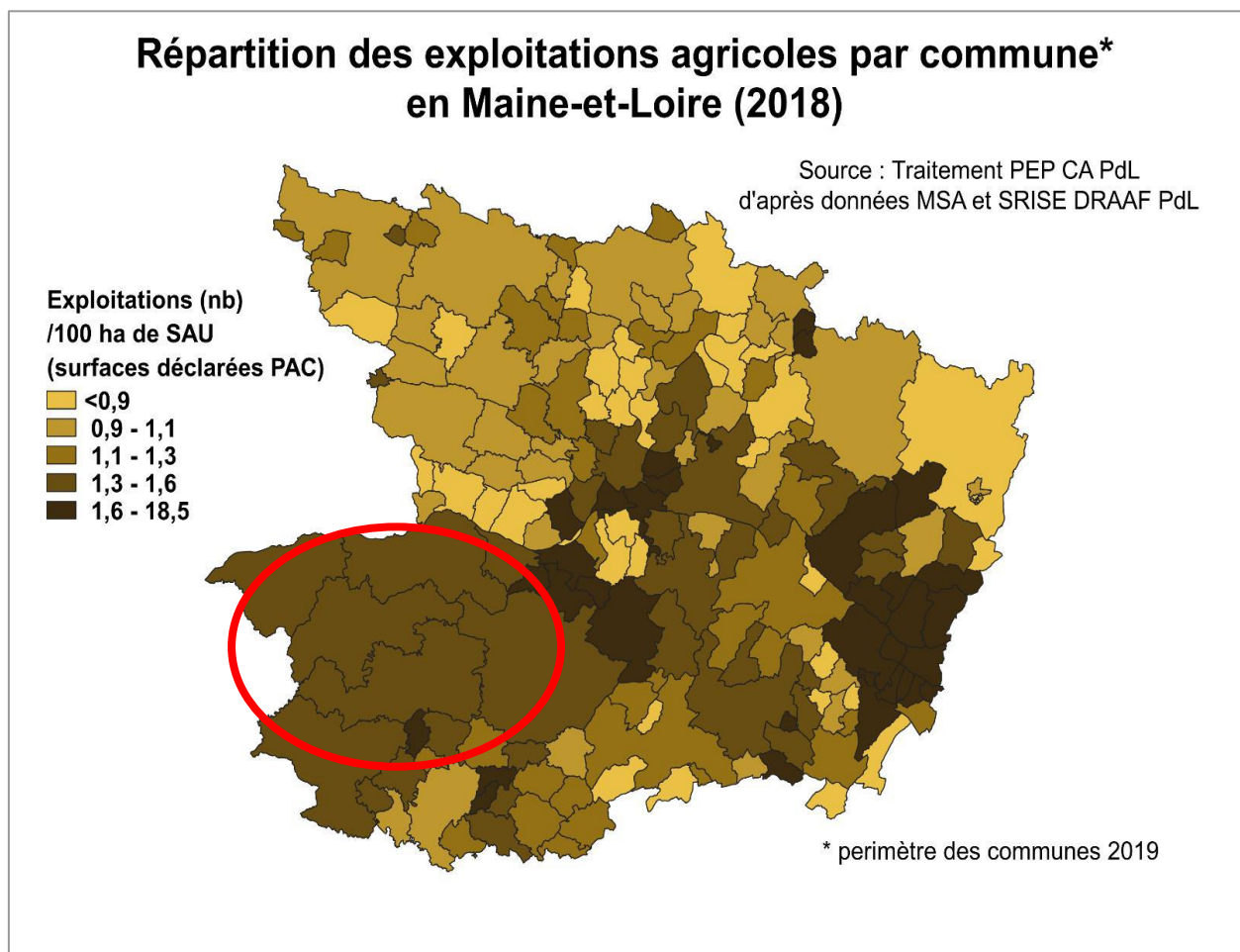


## L'économie agricole du territoire

En 2020, on comptait 1.405 exploitations agricoles professionnelles et 2.103 chefs d'exploitation et associés dans les Mayennes. (Source MSA et Base de données Chambre d'Agriculture).

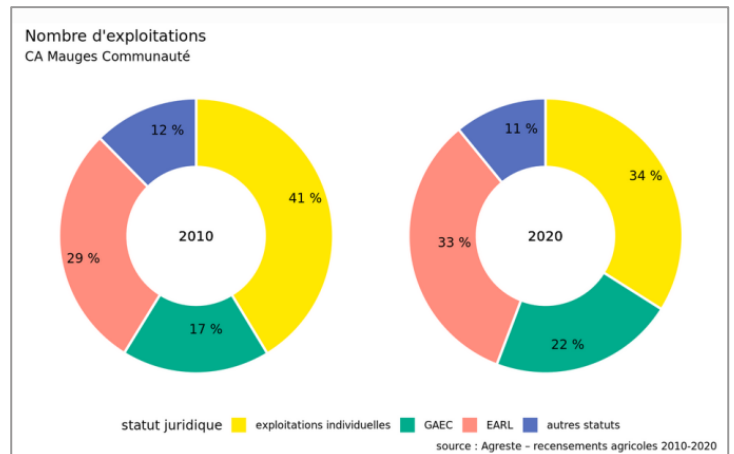
Le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 24 % en dix ans et celui du nombre d'exploitants de 22 %. Sur la même période, il est à noter toutefois une augmentation importante de la main d'œuvre salariée permanente de près de 50 % quand la main d'œuvre saisonnière baissait elle de 27 %.

Ainsi, le nombre d'actifs travaillant en permanence sur les exploitations (hors population familiale), c'est-à-dire les exploitants et les salariés permanents s'élève à 3.500 ETP et est resté stable depuis 10 ans.



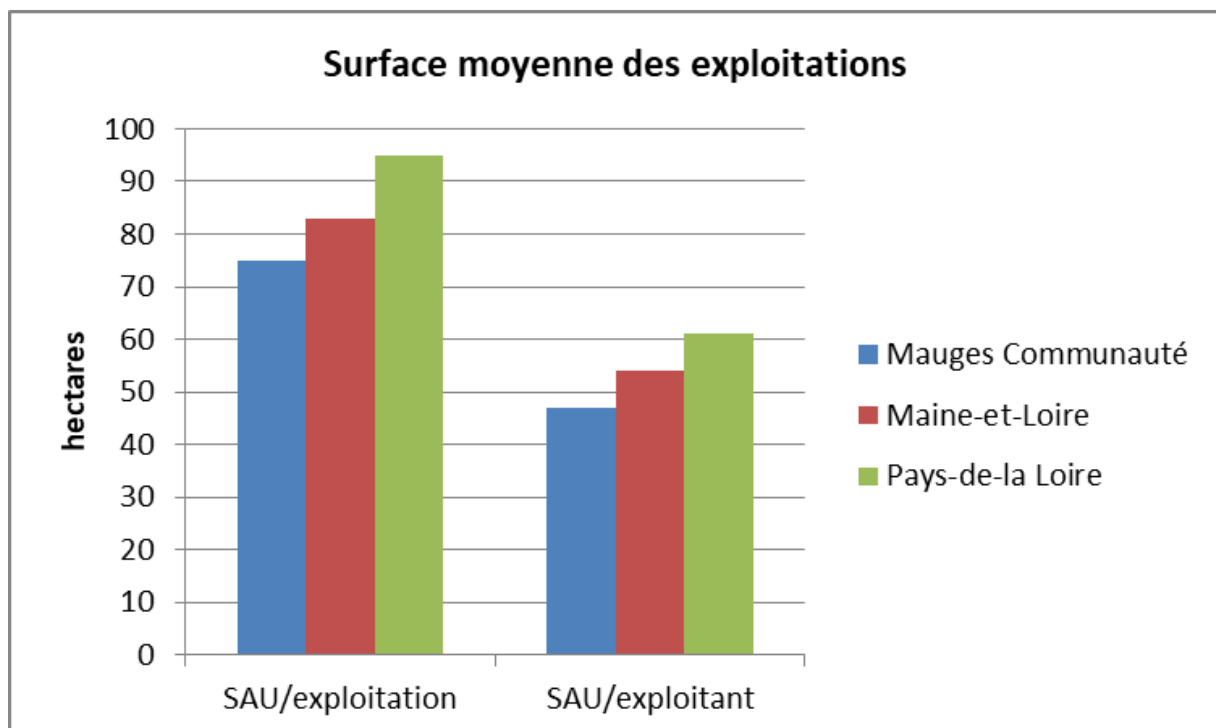
La diminution du nombre d'exploitations agricoles s'est accompagnée de la concentration de leurs moyens de productions et l'augmentation de leurs surfaces. La SAU moyenne s'élève aujourd'hui à 75 hectares pour les exploitations professionnelles développant plus de 99 % du chiffre d'affaires de l'agriculture sur le territoire quand elle était il y a 10 ans de 57 hectares. La SAU moyenne par exploitant quant à elle s'élève à 47 hectares compte tenu du développement des structures sociétaires au dépend des exploitations individuelles.

La taille des exploitations agricoles est également une signature des Mauges. L'attachement au territoire, un nombre d'actifs important, l'accès par le conjoint à un revenu sur le territoire, ont entraîné une typologie



d'exploitations de taille modérée confortée par la présence de plusieurs ateliers de production, notamment l'association d'élevages spécialisés (porcins, volailles...) avec des élevages bovins.

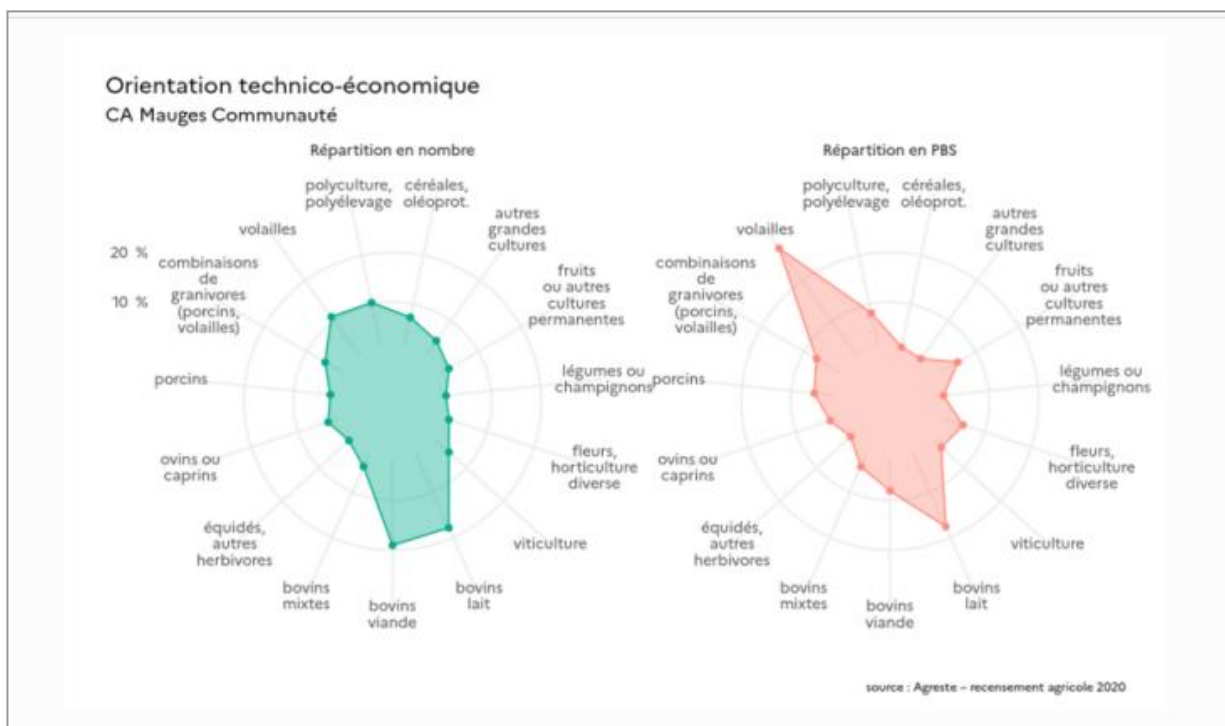
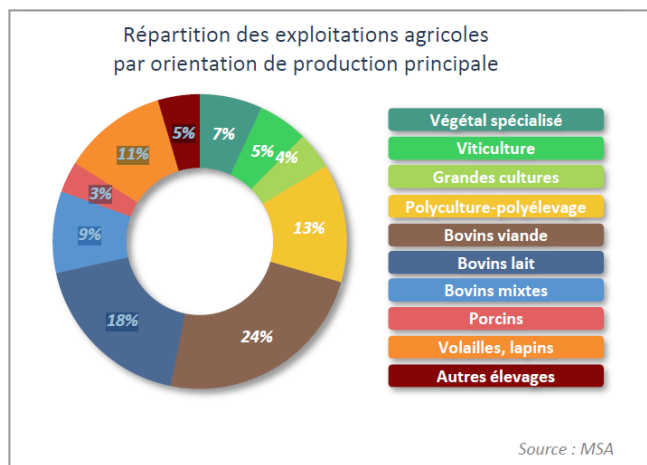
La surface moyenne des exploitations professionnelles en Maine-et-Loire s'élève en 2020 à 83 ha et à 95 ha en Pays de la Loire. Elle atteint par exploitant respectivement 54 ha pour le Maine-et-Loire et 61ha en Pays de la Loire.



## L'élevage, pierre angulaire de l'économie agricole

L'élevage, développé sur 80 % des exploitations, reste le socle de l'agriculture maugeoise, en particulier l'élevage bovin qui en nombre prédomine sur le territoire. Les ateliers vaches allaitantes sont sensiblement supérieurs à ceux orientés en production laitière, cependant la filière viande bovine traverse depuis plusieurs années une crise importante et le nombre de vaches allaitantes a diminué de 18 % ces dix dernières années quand celui des vaches laitières augmentait légèrement.

En chiffres d'affaires, l'économie Maugeoise est portée principalement par l'élevage de volailles et la production laitière, devant l'élevage porcins



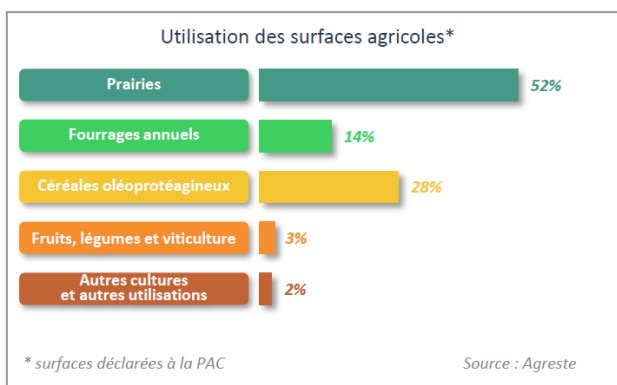
Une des spécificités des Mauges est aussi la coexistence des filières d'élevage avec des cultures végétales spécialisées, notamment la viticulture en franges, l'arboriculture en punctuations localisées et les plantes médicinales dans le Chemillois. La production de légumes est également présente bien que plus en retrait. Ces productions végétales ont pu bénéficier de la main d'œuvre locale importante et à l'origine ont permis des compléments de revenus sur des structures d'élevage aux tailles réduites. Aujourd'hui, essentiellement spécialisées, elles contribuent activement à l'économie agricole en chiffre d'affaires et en main d'œuvre induite.

Le paysage agricole des Mauges offre ainsi une palette large de productions qui se déploient sur une matrice agricole dédiée principalement à l'élevage.



## L'occupation du sol

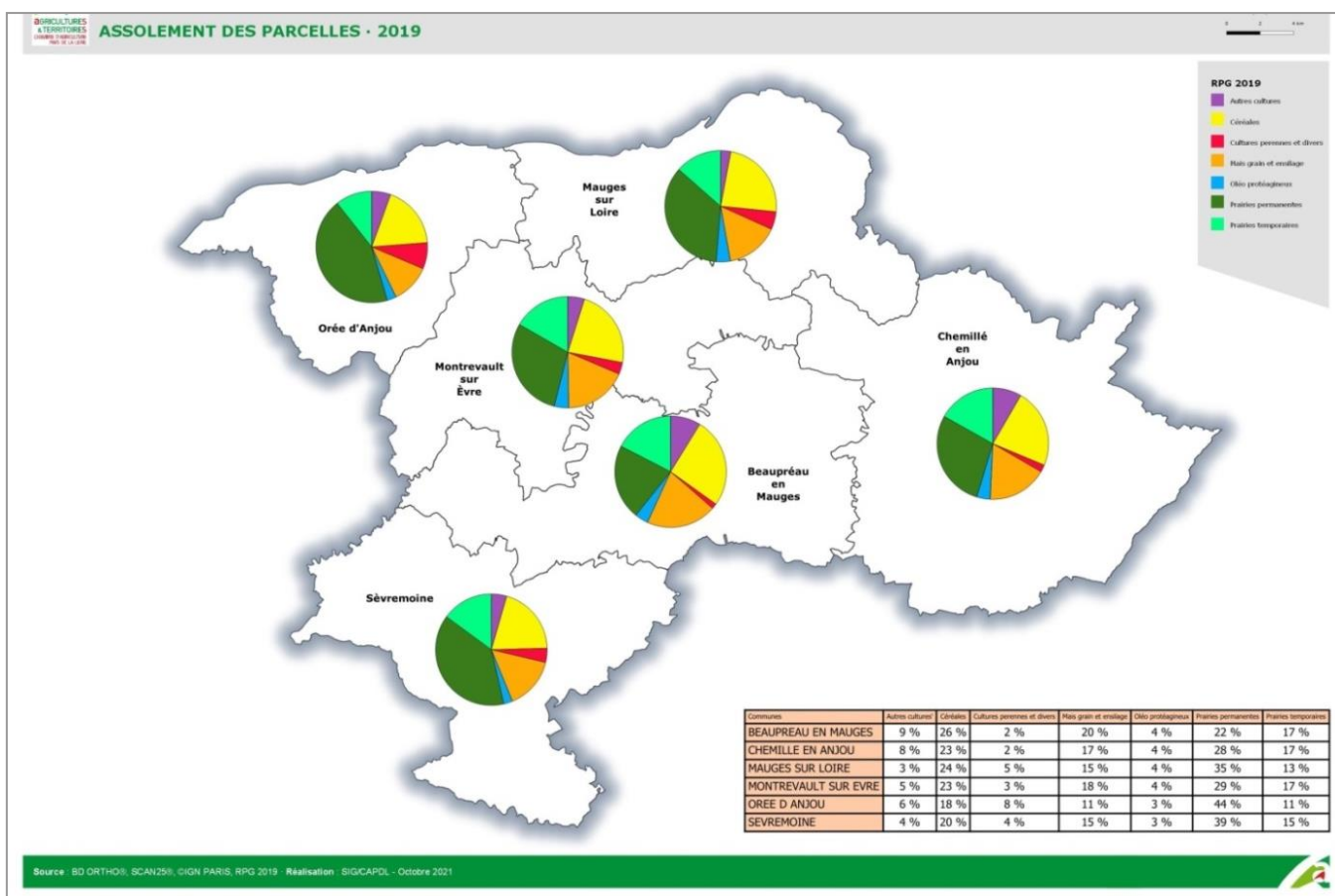
Les surfaces agricoles couvrent les 3/4 du territoire et l'élevage marque de son empreinte le paysage agraire des Mauges dont la majorité des surfaces sont destinées à l'alimentation des animaux. En effet, les prairies et fourrages annuels représentent 66 % de la sole totale.



La part des surfaces en céréales a augmenté de 2 % ces dix dernières années pour atteindre 24 % de la SAU totale. Les caractéristiques pédologiques et topographiques ainsi que les besoins liés à l'élevage limitent leur développement qui répond à la fois à la conjoncture locale (baisse de l'élevage allaitant) et mondiale (hausse du prix des céréales).

Rappelons aussi que les céréales à paille sont également liées au système fourrager en participant à la ration et en fournissant la paille.

L'homogénéité du territoire se confirme dans la ventilation des cultures ci-dessous. 10 % des surfaces sont en agriculture biologique ce qui correspond à la tendance des Pays de la Loire.





## Des outils de filières territorialisées

Les exploitations sont très majoritairement inscrites dans des filières longues et soutiennent une économie dont les niveaux de production dépassent largement les besoins alimentaires du territoire. Ainsi, l'agriculture des Mauges couvre en volailles 11,5 fois les besoins du territoire, en viande bovine 6,5 fois, en lait 5,5 fois et en porcs 4 fois.

17 % des exploitations pratiquent la vente directe de leurs produits. Cette activité est en progression de 7% depuis 10 ans.

L'économie productive maugeoise bénéficie d'un maillage local d'outils des filières



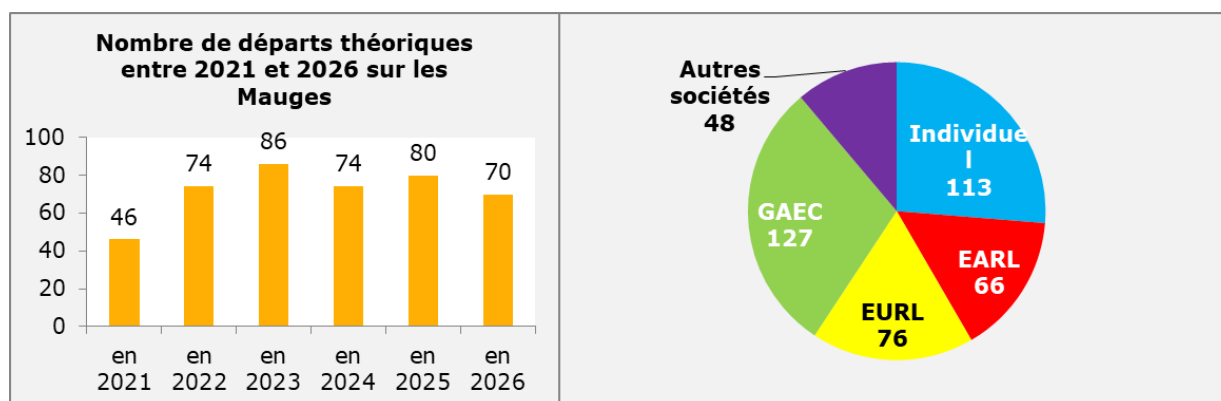
d'approvisionnement et de transformation, parmi lesquelles Saveurs des Mauges au Pin-en-Mauges, Loste Grand Saloir à Saint Florent le Viel et au Mesnil en Vallée, Evelia à la Varenne, Le Moulin de l'Evre à Andrezé, Lactalis à Saint Florent le Vieil, PorciMauges à Beaupréau, Biofournil au Puiset, Famille Mary à Saint André de la Marche, Grimaud à Roussay et Hendrix à Saint Laurent de la Plaine.

## Des enjeux de renouvellement



1 exploitant sur 5 à plus de 57 ans et l'âge moyen des exploitants est de 48 ans. 1/3 des entreprises ont au moins un associé de plus de

57 ans et 45 % des départs concernent des entreprises unipersonnelles. Le territoire va faire face à des vagues de départs importantes. Le ratio d'une installation pour deux départs a été respecté ces dernières années. Les installations privilégient la production de vaches laitières au détriment de la viande bovine. Les enjeux sont économiques et paysagers dans la mesure où la production viande bovine est celle qui valorise le mieux les prairies de l'écosystème bocager.



## Mesures d'évitement et de réduction

Le projet d'extension de la zone du val de Moine répond aux orientations du SCOT en vigueur sur le territoire. Le SCOT a défini des enveloppes foncières par commune nouvelle à ne pas dépasser.

Suite à l'approbation du SCOT, afin d'optimiser l'offre foncière, un vaste audit a été entrepris par Mauges Communauté afin de restructurer le schéma de développement économique de son territoire. Le foncier économique a été hiérarchisé et recalibré en le recentrant sur les flux. Cette restructuration a conduit à reclasser en zone A dans les PLU des 6 communes des Mauges du foncier préalablement classé en zone d'activités.

Sur l'ensemble du territoire des Mauges, ces arbitrages fonciers ont entraîné le reclassement de 250 hectares anciennement classés en zonage dédié à l'accueil d'activités économiques vers la zone A.

Il faut moduler ces données en prenant en compte, les surfaces qui ont connu l'évolution inverse, c'est-à-dire qui ont été classées dans les PLU des 6 communes des Mauges en zone AUY alors qu'elles étaient au préalable classées en zone A. 94 hectares sont concernés sur Mauges Communauté.

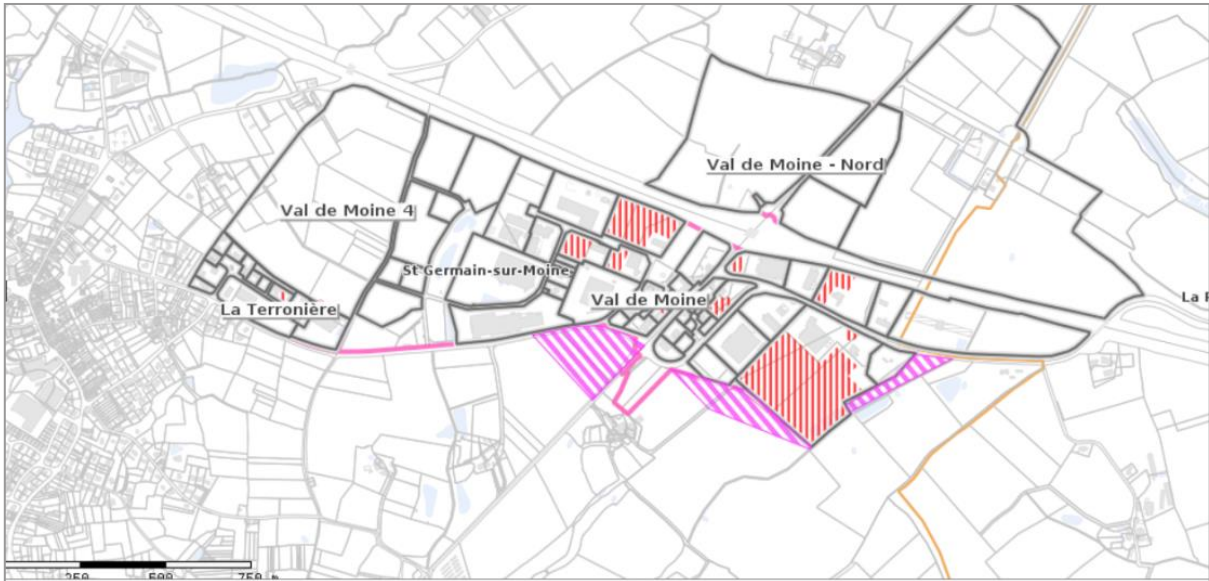
Ainsi, les arbitrages fonciers ont conduit en terme de planification à l'augmentation de la zone A sur l'ensemble des 6 PLU de 156 hectares.

En parallèle de ce travail ont été identifiés les potentiels de densification dans les zones d'activités existantes. Ces derniers sont essentiellement en propriété privée liés aux entreprises en place et à leur développement. Leur caractérisation doit permettre d'accompagner les entreprises dans leur stratégie foncière et à terme de pouvoir libérer, le cas échéant, du foncier disponible pour l'accueil de nouvelles activités. Des expériences de type BIMBY ont été menées sur Saint Macaire-en-Mauges et Beaupréau sur la base de ce travail afin d'optimiser le foncier économique.

La mutualisation des équipements est un moyen de réduire la consommation foncière. Sur la zone de Val de Moine, deux entreprises Ediltéco et Thébault partagent le même bassin d'incendie.

Dans le même esprit et afin de réduire l'impact sur l'économie agricole, la valorisation des bassins d'eau pour l'irrigation agricole est étudiée par Mauges Communauté et mise en œuvre sur la zone de la colonne à Torfou, Sèvremoine.

Arbitrage foncier (7 ha en hachuré violet reclassé en zone A) et potentiel de densification (1 ha en hachuré rouge) sur Val de Moine.



Enfin, pour la zone du Val de Moine, le secteur Nord a été classé en 2 AUy ce qui permettra de retarder l'ouverture à l'urbanisation au-delà de la RN 249 sur un secteur agricole bien structuré à forts enjeux. De même, une zone aedificandi a été instituée dans cette zone au sud de l'exploitation afin de maintenir un espace tampon.

L'extension de Val de Moine impacte un secteur agricole enclavé entre deux entités urbaines, le bourg et la zone d'activité existante, et la RN 249. Il s'inscrit dans la continuité d'une zone existante. La fragmentation de l'espace agricole est ainsi réduite.



## Impact du projet sur le territoire et évaluation de l'investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique agricole

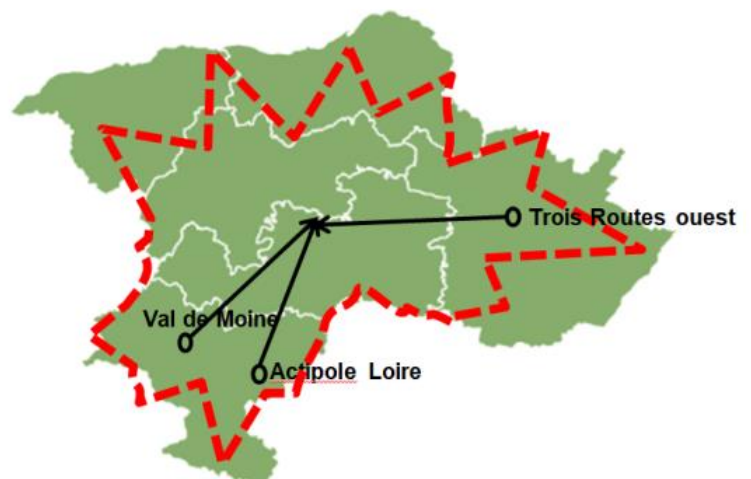
Le projet d'extension de Val de Moine sur 23,4 hectares est simultanément avec deux autres projets d'extension de zone d'activités économiques structurantes portés par le même maître d'ouvrage, Mauges Communauté : l'aménagement de la zone Actipole Loire sur la commune déléguée de Saint André de la Marche, Sèvremoine, mobilisant 23,3 hectares de surfaces agricoles et l'extension de la zone des Trois Routes sur la commune déléguée de Chemillé, Chemillé en Anjou, prélevant 15,6 hectares de surfaces agricoles.

Au regard de son homogénéité et de sa fonctionnalité, le territoire de Mauges Communauté a été retenu comme territoire concerné et territoire de projet afin de compenser l'impact de ces trois projets sur son économie agricole.

Compte tenu de la simultanéité des trois projets d'extension de parcs d'activités, portés par le même maître d'ouvrage et donc des pertes concomitantes de potentiel de production agricole sur le même territoire concerné, il apparaît logique d'évaluer la perte de potentiel économique du territoire en agrégeant les pertes générées par les 3 projets d'extension de zones d'activités grevant une surface agricole totale s'élevant à :

**15,6 + 23,4 + 23,3 soit 62,3 hectares.**

- La perte théorique d'emploi est de 5 ETP. Elle est évaluée à partir du nombre d'emplois directs et indirects rapporté à la surface agricole. Soit 2.100 ETP main d'œuvre non salariée + 1.925 ETP salariés directs + 4.025 ETP salariés indirects soit 8.050 ETP ramenée à la SAU du territoire.
- L'évaluation de la perte de 62,3 hectares de SAU ne peut se limiter à l'analyse du seul critère surfacique. Il doit être également appréhendé sur la base de critères économiques qui permettent de chiffrer le potentiel agricole perdu.



L'impact économique est établi en référence au Produit brut dégagé par l'agriculture du territoire. Celui-ci est évalué à partir des exploitations agricoles qui ont leur siège dans les Mauges, périmètre d'étude, lesquelles sont sériées par système de production. Il se calcule à partir du produit brut de chaque système rapporté à la surface exploitée.

Les données actualisées de l'observatoire foncier des Mauges recensant les exploitations agricoles professionnelles et leurs productions ont permis ce travail à l'échelle de ce territoire. Le produit brut retenu est issu de l'étude(1) réalisée par les Chambres d'agriculture et les Associations de Gestion et de Comptabilité du Grand Ouest. Les résultats comptables font l'objet d'analyse par système de production.

### Répartition des exploitations du territoire par système de production et produit brut associé

Système de production	Surface	Produit brut moyen/ha (*)	Produit brut du territoire
Viande bovine	22 854	1 472	33 641 088
Vaches laitières	18 447	2 692	49 659 324
Mixte VB-VL	11 311	2 418	27 349 998
Viande bovine-volailles	5 730	3 008	17 235 840
Vaches laitières- volailles	3 652	4 231	15 451 612
Porcs	3 574	5 389	19 260 286
Volailles	3 089	7 052	21 783 628
Chèvres	2 091	3 965	8 290 815
Equins	434	5 905	2 562 770
Ovins	819	1 528	1 251 432
Lapins	96	10 938	1 050 048
Viticulture	1 517	8 251	12 516 767
Horticulture	306	18 531	5 670 486
Maraichage	289	8 767	2 533 663
Arboriculture	1 012	7 927	8 022 124
Grandes Cultures	4 741	1 298	6 153 818
<b>TOTAL</b>	<b>79 962</b>	<b>2 907</b>	<b>232 433 699</b>

*\*Afin de corriger les effets de la conjoncture, le produit brut moyen retenu correspond à la moyenne des trois derniers résultats économiques disponibles 2018 2019 et 2020.*

**Le produit brut moyen du territoire s'élève à 2.907 € par hectare.**

(1) Étude des comptabilités d'un échantillon de 3 000 exploitations (départements 44, 49, 72, 79, 37, 41, 45, 16)

## La perte annuelle liée à l'emprise du projet

Elle se calcule en multipliant la surface agricole définitivement prélevée par le produit brut du territoire.

Rappel de l'emprise du projet sur des espaces agricoles = 62,3 ha

La perte économique annuelle :  
 $62,3\text{ha} \times 2\,907\text{€} = 181\,106\text{€/an}$

## Calcul de la perte économique des filières amont et aval

Le produit brut d'exploitation calculé précédemment intègre les charges (agrofouritures, services) correspondant à la filière amont. En conséquence, il reste à évaluer la perte économique de la filière aval représentée principalement par les industries agro-alimentaires et les services.

Le potentiel économique des filières aval est déterminé à partir d'un rapport établi entre le chiffre d'affaires de la production agricole et celui de l'agroalimentaire. Selon les données issues d'Agreste Pays de Loire – INSEE et des comptes régionaux de l'agriculture, le chiffre d'affaires en agro-alimentaire est égal à 1,52 du chiffre d'affaires agricole.

Soit :  $181\,106\text{€} \times 1,52 = 275\,281\text{€/an}$

## Calcul de la perte de potentiel agricole territorial annuelle

La valeur du potentiel économique perdue des filières du territoire correspond à l'ensemble des pertes de l'amont à l'aval :

Perte de potentiel agricole territorial :  
 $181\,106 + 275\,281 = 456\,387\text{€/an}$

## Reconstitution du potentiel économique agricole

Le potentiel économique perdu définitivement ne peut être reconstitué de manière immédiate. La durée estimée pour sa reconstitution est fixée à 10 ans<sup>1</sup>.

TOTAL potentiel agricole territorial à retrouver :

$456\,387\text{€} \times 10\text{ans} = 4\,563\,870\text{€}$

## Estimation de l'investissement nécessaire

Le montant de la compensation collective qui vise à consolider l'économie agricole du territoire correspond à celui de l'investissement nécessaire pour la reconstitution du potentiel économique perdu. Il est déterminé à partir d'un rapport entre investissement et production. Il est calculé sur la base des données du Réseau d'Information Comptable Agricole des Pays de Loire (RICA).

Le rapport entre investissement et production donne un ratio moyen de 7,47 sur les dix dernières années.

Il est donc nécessaire d'investir 1 euro pour générer 7,47 euros de produits.

Source AGRESTE (RICA)

## Montant de la compensation collective :

$4\,563\,387 / 7,47 = 610\,960\text{€}$

<sup>1</sup> \* entre 7 et 15 ans pour que le surplus de production généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement dans les entreprises françaises. La variable de 10 ans correspond au délai nécessaire pour la mise en œuvre d'un projet économique agricole collectif de sa phase de réflexion jusqu'à un fonctionnement économique équilibré.

# Mesures Compensatoires

## Méthodologie

Un groupe de travail, ou Comité local, a été mis en place afin de coordonner le dispositif ERC sur les Mauges. C'est une instance de pilotage, de sélection et de validation des projets de compensations collectives. Il associe élus de Mauges Communauté et représentants de la Chambre d'agriculture, antenne des Mauges. Il est composé d'une dizaine de membres qui ont suivi le dispositif depuis le début.

Dans un premier temps, le Comité local a validé unanimement le territoire de Mauges Communauté comme territoire concerné et territoire de projets pertinent et cohérent. Dans

cette logique, il a validé l'agrégation des montants des pertes de potentiel agricole liés aux trois projets d'aménagement de zones d'activités afin de mesurer la perte totale de potentiel agricole ainsi que le montant à investir sur le territoire des Mauges sous forme de mesures de compensation collective.

Il a ensuite travaillé sur des outils et méthodes favorisant sur ce territoire l'émergence de projet ainsi que sur des outils d'aide à l'analyse et la sélection des projets.

## Emergence des projets

4 réunions d'information ont été organisées de septembre à début novembre 2021 auprès d'un panel d'acteurs des filières agricoles susceptibles d'être intéressés, et d'élus des Mauges. L'objectif était de les informer sur le dispositif ERC, de leur préciser les modalités d'inscription et de leur proposer d'en être les relais sur le terrain. Ainsi chaque invité pouvait venir accompagner d'un représentant d'un collectif qu'il aurait identifié comme susceptible d'être intéressé.

Les rencontres se sont déroulées sur l'ensemble du territoire par groupe de deux communes nouvelles, la dernière rencontre étant destinée à l'ensemble des acteurs invités.

Etaient invités des élus de Mauges Communauté, des élus des communes, des représentants de la profession agricole (Bureau Territorial Mauges) et des membres des réseaux agricoles du territoire (CUMA, collectifs identifiés...)

Une conférence de presse a été organisée afin de relayer l'information. De même le réseau départemental des CUMA a été préalablement rencontré pour faciliter la communication sur le sujet.

Ces réunions ont réunis une quarantaine de participants.

Des supports de communication étaient disponibles pour chaque participant ainsi qu'une fiche projet à retourner à Mauges Communauté afin de présenter de façon structurée le projet de mesure compensatoire collective. Ces différents outils ont été élaborés et validés par le comité local. Ils étaient également mis en évidence dans les locaux de l'antenne de la Chambre d'agriculture et de Mauges Communauté.

**AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE**

# EVITER REDUIRE COMPENSER

## 1. POURQUOI ?

Les projets d'aménagement urbain ou d'infrastructures entraînent une perte définitive de terres agricoles et de potentiel alimentaire pour la ferme Mauges, maillon essentiel d'une chaîne économique.

Pour favoriser la sobriété foncière et conforter l'économie agricole, le principe Eviter-Réduire-Compenser (ERC) est aujourd'hui appliqué à l'agriculture.

## 2. ERC, QUESAKO ?

Il s'agit de :

- Eviter les impacts des projets sur l'agriculture.
- Réduire ceux qui n'ont pu être évités.
- Compenser les impacts résiduels sur le territoire par des projets agricoles collectifs.

⚠ Seuls les projets urbains importants sont concernés.

## 3. OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Si projet concerné :

- Evaluer son impact.
- Définir les investissements pour compenser l'impact, on parle de compensation collective agricole.

# Après Eviter, Réduire, il faut Compenser !

## 4. LA COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE

- Objectifs :  
Consolider l'économie agricole, maintenir ou créer de la valeur ajoutée sur le territoire.
- Obligation :  
Sa dimension collective. Elle doit bénéficier à un ensemble d'acteurs agricoles.

*Exemples :*  
Réhabilitation de friches, points de vente collectif, Irrigation collective, échanges parcelaires, promotion de l'agriculture...à vous de compléter la liste !

# VENEZ AVEC VOS PROJETS COLLECTIFS POUR LE TERRITOIRE

**CONTACTS :**

**STÉPHANE LEURS**  
Chargé de mission aménagement urbanisme  
Chambre régionale d'agriculture PdL  
stephane.leurs@pl.chambagri.fr

**INTZA VACHER**  
Chargée de développement agriculture et alimentation  
Mauges communauté  
i-vacher@maugescommunaute.fr

**AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE**

**MAUGES COMMUNAUTE**

## Fiche projet Eviter Réduire Compenser

**Porteur du projet :**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP et Commune : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Nature du collectif porteur :**

Structuration existante (association...): \_\_\_\_\_

**Le projet :**

**Descriptif du projet :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Objectifs du projet :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fiche Projet ERC - Dossier suivi par Intza BOUCHER Mauges Communauté et Stéphane LEURS Chambre d'Agriculture

**Rayonnement du projet :**

Nombre d'exploitations concernées par commune déléguée: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nombre d'exploitants concernés par commune déléguée: \_\_\_\_\_

Nombre d'exploitants concernés hors Mauges communauté :

**Les atouts de votre projet pour l'activité et le retour de valeur agricole (économiques, environnementaux et sociétaux)**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Date prévisionnelle de réalisation du projet :**

\_\_\_\_\_

**Détail et montant des investissements :**

- Natures des activités à soutenir :
  - Ingénierie / étude mise en œuvre opérationnelle
  - Investissement matériel
  - Autres : \_\_\_\_\_
- Coût total : \_\_\_\_\_
- Cofinancement éventuel : \_\_\_\_\_
- Détails des investissements : \_\_\_\_\_

**En conclusion : pourquoi retenir votre projet ?**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_


Fiche Projet ERC - Dossier suivi par Intza BOUCHER Mauges Communauté et Stéphane LEURS Chambre d'Agriculture



A la suite de ces réunions un Appel à projets a été initié par Mauges Communauté afin de viser à la plus grande couverture possible de l'information et ainsi à l'identification de projets collectifs.

Il a été déployé sur le site de Mauges Communauté et relayé par voie de presse agricole, par le Comité local et les élus du territoire.

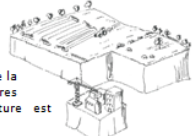
L'objectif était de recenser les porteurs de projets avec une date limite de dépôt à la fin de l'année 2021. La communication insistait sur la dimension collective des projets. Le comité local demandait aussi que les projets soient significativement engagés dans les deux ans suivant leur validation afin de veiller à l'opérationnalité du dispositif.



## APPEL à PROJETS AGRICOLES

### Le principe Eviter-Réduire-Compenser appliqué à l'agriculture dans les Mauges

En plus des impacts directs sur les exploitations agricoles concernées, la consommation de terres agricoles liée aux projets d'aménagement urbain ou d'infrastructures entraîne une perte définitive de potentiel alimentaire pour la ferme Mauges et l'économie en amont et aval de la production. Elle fragilise également les équilibres environnementaux et paysagers auxquels l'agriculture est intimement liée.



Pour favoriser la gestion économe et concertée des espaces agricoles et conforter l'économie agricole, le principe Eviter-Réduire-Compenser (ERC) est aujourd'hui décliné à l'agriculture.

Il s'agit :




- d'Éviter les impacts des projets sur l'agriculture
- de Réduire ceux qui n'ont pu être évités
- de Compenser les impacts résiduels sur le territoire par des projets agricoles collectifs.

Ce dispositif a été traduit dans la loi et mis en application par un décret du 31 août 2016.

#### Tous les projets d'aménagement ne sont pas concernés

En effet, si les principes de la séquence Eviter-Réduire-Compenser doivent s'appliquer sur l'ensemble du territoire, seuls les projets d'aménagement ayant des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole sont concernés réglementairement par ce nouveau dispositif.

Les projets doivent réunir **trois critères cumulatifs** selon leur nature, leur localisation et leur dimension, à savoir :

-  Être soumis à une étude d'impact environnementale systématique (ce critère ne s'applique qu'à certains projets en fonction de leur nature et/ou de leur dimensionnement)
-  Avoir une emprise affectée à une activité agricole depuis 3 ou 5 ans, selon la situation du projet dans le document d'urbanisme
-  Avoir au sein de l'emprise au moins deux hectares affectés à une activité agricole.

A titre d'exemple, les lotissements ou zones d'activités de plus de 10 hectares peuvent être éligibles ou les créations ou extensions de carrières de plus de 25 hectares. Actuellement dans les Mauges, trois projets d'extension de zones d'activités sont concernés sur Sevrennois et Chemillé-en-Anjou.

#### Quelles sont les obligations réglementaires pour les projets concernés ?


L'aménageur (public ou privé) doit réaliser une étude préalable dont les objectifs sont :

- D'identifier les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre
- D'évaluer l'impact du projet sur l'économie agricole du territoire concerné
- De définir l'investissement nécessaire à la consolidation de l'économie agricole et les mesures de compensation agricole collectives à mettre en œuvre

#### Qu'est-ce qu'une compensation agricole collective ?

Ces mesures de compensation collective sont indépendantes et déconnectées des compensations et indemnités individuelles d'éviction qui restent dûes aux exploitations directement impactées selon les protocoles en vigueur.

La compensation agricole doit bénéficier à l'économie agricole du territoire et à un ensemble d'acteurs des filières agricoles. Sa dimension collective est indispensable. Elle doit permettre de maintenir ou créer de la valeur ajoutée sur le territoire. C'est un investissement sur l'avenir visant à compenser au mieux l'impact et la perte de potentiel de production liés au projet d'aménagement.



Elles peuvent être de nature diverse tout en restant toujours portées par un collectif. Ce sont par exemple : la réhabilitation de friches, la lutte contre la fermeture de coteaux, des échanges parcellaires, la création d'un atelier de transformation, la création d'un lieu de vente collectif, la mise en place d'un réseau d'irrigation collectif, des investissements en CUMA... la liste est à compléter avec vos projets !

#### Comment s'inscrire dans cette démarche ?

Le porteur du projet collectif doit se rapprocher des services du maître d'ouvrage, Mauges Communauté. Il veillera à bien décrire son projet à l'aide d'une fiche projet en insistant sur les atouts de ce dernier pour l'économie agricole du territoire. Mauges Communauté est responsable du choix des mesures compensatoires retenues. En partenariat avec la profession agricole, une attention particulière sera attachée aux rayonnements des projets (nombre d'exploitations concernées, potentiel de valeur ajoutée, emplois créés...), à leur conditions de réussite et aux autres intérêts qu'ils présenteront pour le territoire (sociétal, environnemental...). Les taux de financement seront arrêtés en fonction de la nature des projets.

**Vous avez un projet agricole collectif ? Mauges Communauté peut vous aider !**

Contact : **Jolène VACHER** 02 41 71 77 55 / **Stéphane LEURS** 06 26 64 30 36

Webinaire - juillet 2021

## Evaluation et sélection des projets

Suite à l'appel à projets, 32 fiches projets ont été déposées. Elles concernaient 24 porteurs de projets, certains ayant segmenté leur demande en déposant plusieurs fiches projets.

Le Comité local s'est réuni à deux reprises pour examiner les projets. Au préalable une grille d'analyse avait été élaborée afin de faciliter le travail et permettre de justifier les sélections et hiérarchisations qui seront opérées.

Critères de sélection et d'évaluation des projets		Le projet :				Commentaires
Nombre d'agriculteurs potentiellement concernés		<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> +	<input type="checkbox"/> ++	<input type="checkbox"/> +++	Coefficient 2
Potentiel de création de valeur ajoutée pour la production agricole		<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> +	<input type="checkbox"/> ++	<input type="checkbox"/> +++	Coefficient 2
Emplois locaux confortés ou créés		<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> +	<input type="checkbox"/> ++	<input type="checkbox"/> +++	
Autres intérêts pour le territoire :	Environnemental	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> +	<input type="checkbox"/> ++	<input type="checkbox"/> +++	
	Sociétal	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> +	<input type="checkbox"/> ++	<input type="checkbox"/> +++	
Conditions de réussite-Facilité de mise en œuvre		<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> +	<input type="checkbox"/> ++	<input type="checkbox"/> +++	
Part du financement ERC		<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> +	<input type="checkbox"/> ++	<input type="checkbox"/> +++	
Implantation dans la zone d'impact direct		<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> +	<input type="checkbox"/> ++	<input type="checkbox"/> +++	
<b>TOTAL</b>						

Des coefficients de pondération ont été ajoutés afin d'insister dans l'analyse sur les principes fondamentaux du dispositif à savoir recréer de la valeur ajoutée pour consolider l'économie agricole du territoire avec des projets de dimension collective. Au final, plus le total obtenu par projet est important plus ce dernier sera évalué comme répondant au mieux aux objectifs attendus.

4 porteurs de projets n'ont pas été retenus. Il ne répondait pas pour l'un à la dimension collective, pour un autre il ne créait aucune valeur ajoutée et relevait d'un autre type de financement public ; les deux autres projets étaient déjà réalisés.

Il restait 22 projets répondant aux objectifs assignés au dispositif. L'analyse par le comité local de chaque projet avec la grille a permis d'opérer une sélection en trois catégories et de

moduler le niveau de l'attribution financière selon les modalités ci-dessous validées par le Comité local.

MODALITES D'ATTRIBUTION	TOTAL	POURCENTAGE DE FINANCEMENT	PLAFOND
	10 et moins	20%	10 000 €
	entre 11 et 13	40%	38 000 €
	14 et plus	60%	50 000 €

L'objectif du Comité local et de Mauges Communauté est de pouvoir accompagner un ensemble de projets collectifs créant de la valeur ajoutée sur son territoire afin d'irriguer son économie agricole avec différents leviers d'actions. Compte tenu de cet objectif, du nombre et de la nature des projets recensés, la nécessité du plafonnement est vite devenue inéluctable.

## Les projets retenus regroupés par nature de projet



# 1. LES PROJETS DÉPOSÉS PAR LES CUMA

## 1.1 AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

### 1 : CUMA SAINT GEORGES DES GARDES : AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

<b>COLLECTIF</b>	CUMA de Saint Georges des Gardes	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	36 dont 5 hors MC	<b>NB AGRICULTEURS</b>	73
<b>RAYONNEMENT GÉO</b>	Saint-Georges des Gardes – La Chapelle Rousselin – Chemillé Melay – La Tourlandry				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un lieu de vie pour l'embauche d'un salarié en 2022</li> <li>- Création d'un lieu de travail pour centraliser la gestion administrative des CUMA</li> <li>- Mise à disposition des locaux à d'autres associations : GIC (association des chasseurs), Club nature enfants</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Embauche d'un salarié</li> <li>- Projet collectif avec la centralisation d'activités de 2 CUMA sur un même site</li> <li>- Retour de valeur : développement de la prestation de service agricole, perdurer l'investissement collectif, lieu d'accueil permettant la communication sur le métier d'agriculteur (visite d'exploitation, réunion technique, groupe scolaire...)</li> <li>- Pérennité des exploitations</li> <li>- Mise à disposition à des associations en lien avec le monde agricole</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel – ingénierie / étude mise en œuvre opérationnelle			
	<b>MONTANT</b>	135 000 €			
	<b>COFINANCEMENT</b>	NON			
	<b>DÉTAILS</b>	Permis de construire, bardage, isolation, électricité, plomberie, chauffage, carrelage, menuiserie, assainissement...			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2022				

### 2 : CUMA DU MOTTE : CRÉATION BATIMENT DE STOCKAGE ET ATELIER AVEC LOCAUX

<b>COLLECTIF</b>	CUMA du Motte	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	40	<b>NB AGRICULTEURS</b>	55
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Chemillé-en-Anjou				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un bâtiment de stockage de matériel agricole</li> <li>- Création d'un atelier avec locaux pour accueillir un ou plusieurs salariés</li> <li>- Création de plusieurs postes de chauffeur mécanicien pour faire face au besoin croissant de main d'œuvre dans les élevages</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennisation des exploitations et de l'élevage présent</li> <li>- Création d'emplois</li> <li>- Projet de CUMA</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel et ingénierie / étude de mise en œuvre opérationnelle			
	<b>MONTANT</b>	200 000€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	NON			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiment de stockage de 1000m<sup>2</sup></li> <li>- Comprenant un atelier de 200m<sup>2</sup> et 100m<sup>2</sup> de lieu commun</li> <li>- Bureau + tablette douche + salle de réunion</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Hiver 2022				

« La taille des élevages augmentant, le coût du matériel aussi, il semble évident aujourd'hui d'investir collectivement dans ce dernier. Afin d'optimiser son utilisation augmenter la rigueur de l'entretien et baisser les coûts du travail et de mécanisation dans les élevages »

### 3 : CUMA LIGÉRIENNE : CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE ET D'UN ATELIER

COLLECTIF	CUMA Ligérienne	NB EXPLOITATIONS	85	NB AGRICULTEURS	110
RAYONNEMENT GEO	OA et MSL				
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire un hangar de stockage de matériel de 1 000m2 avec panneaux photovoltaïques</li> <li>- Aménager un atelier de 180m2 dans le hangar de stockage</li> <li>- Stocker l'ensemble du parc matériel à côté du parc de réparation</li> <li>- Réduire le temps de déplacement des salariés pour récupérer les matériels qui sont stockés chez les adhérents</li> <li>- Disposer d'une surface suffisante pour les salariés ou lorsqu'un matériel en réparation est en attente de livraison de pièces</li> <li>- Participer à la production d'énergie renouvelable</li> </ul>				
ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à disposition des adhérents des services performants à des coûts compétitifs</li> <li>- Disposer d'un atelier de réparation à proximité des exploitations et des Cuma voisines</li> <li>- Réduire l'impact carbone</li> <li>- Permettre aux agriculteurs d'avoir un outil performant pour rendre leurs exploitations viables, vivables et transmissibles</li> </ul>				
INVESTISSEMENTS	NATURE	Investissement matériel et Autres : hangar de stockage avec panneaux photovoltaïques + aménagement d'un atelier supplémentaire			
	MONTANT	377 250€			
	PCAE : 6 600€	CUMA et adhérents			
	DÉTAILS	Hangar 1 000m2 + panneaux photovoltaïques (202 kWc) + atelier de 180m2			
DATE PRÉVISIONNELLE	Automne 2022				

« Le projet a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des salariés avec une réduction de l'impact carbone. Ces nouveaux aménagements sont une motivation supplémentaire pour les administrateurs et les adhérents pour élaborer ensemble et concrétiser nos projets d'avenir avec embauche de salarié ou contrat d'apprentissage. Aujourd'hui les coûts de construction sont plus élevés qu'en 2020. Une aide octroyée par Mauges Communauté permettrait de limiter l'impact de cet investissement sur le prix des services facturés aux adhérents »

### 4 : CUMA DU VAL D'AUBANCE : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AVEC PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR STOCKER DU MATÉRIEL AGRICOLE AVEC AIRE DE LAVAGE

COLLECTIF	CUMA du Val d'Aubance	NB EXPLOITATIONS	45	NB AGRICULTEURS	100
RAYONNEMENT GEO	Saint-Lézin				
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire un bâtiment avec des panneaux photovoltaïques pour stocker le matériel agricole</li> <li>- Installer une station de lavage pour récupérer les eaux usées lors du lavage du matériel</li> </ul>				
ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abriter du matériel agricole notamment des automoteurs des intempéries</li> <li>- Poser des panneaux photovoltaïques est le moyen de financer cette construction tout en préservant l'environnement</li> <li>- La station de lavage permettra de séparer les eaux chargées (huiles, métaux) en eau claire</li> </ul>				
INVESTISSEMENTS	NATURE	Autres : construction d'un bâtiment			
	MONTANT	250 000€			
	COFINANCEMENT	Prêt bancaire			
	DÉTAILS	- Terrassement, charpente, panneaux photovoltaïques, empierrement, bardage, béton			
DATE PRÉVISIONNELLE	Fin 2022				

« Construire un bâtiment contribuera au développement économique de la CUMA. Ce projet permettra d'optimiser le travail d'équipe (agriculteurs et salarié) pour maintenir notre activité et que l'agriculture reste dynamique sur notre territoire »

### 5 : CUMA DES DEUX CLOCHERS : AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DU SITE DE LA CUMA

COLLECTIF	CUMA DES DEUX CLOCHERS	NB EXPLOITATIONS	25	NB AGRICULTEURS	30
RAYONNEMENT GEO	Bourgneufen Mauges				
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose d'une clôture avec portail le long d'un chemin communal passager</li> <li>- Sécuriser le parc matériel pour éviter tout accident de personne étrangère au site sur le chemin communal très emprunté par des piétons randonneurs</li> </ul>				
ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau sociétal : donner une bonne image en stockant le matériel dans un parc propre et sécurisé</li> <li>- Niveau économique : sécuriser contre le vols (gps, ferraille, fuel...)</li> </ul>				
INVESTISSEMENTS	NATURE	Investissement matériel et de mise en œuvre – ingénierie et étude de mise en œuvre			
	MONTANT	23 759,73€ HT			
	COFINANCEMENT	NON			
	DÉTAILS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture : 9 096,93€</li> <li>- Portail : 5 757,72€</li> <li>- Pose : 8 905,08€</li> </ul>			
DATE PRÉVISIONNELLE	2022				

« C'est une CUMA jeune et dynamique avec une envie d'intégrer de nouveaux jeunes agriculteurs, et être dans la promotion du travail et des intérêts collectifs »

## 6 : CUMA DE L'ARC EN CIEL : CRÉATION D'UNE AIRE DE LAVAGE DE MATÉRIEL AGRICOLE

<b>COLLECTIF</b>	CUMA de l'Arc en Ciel	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	30	<b>NB AGRICULTEURS</b>	45
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	CEA et BEM				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une zone (300m<sup>2</sup>) dédiée au lavage du matériel de la CUMA (plus de 50)</li> <li>- Des équipements spécifiques pour laver le matériel en sécurité pour les salariés</li> <li>- Mettre en place un poste fixe facile à mettre en œuvre</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confort, sécurité aux deux emplois présents</li> <li>- Investissement dans le prolongement des précédents pour que la CUMA, créée en 1981, soit toujours présente demain sur le territoire</li> <li>- Intégration d'une zone pour récupérer boues et hydrocarbures sur le principe d'un décanteur pour éviter les rejets dans le milieu naturel</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel et Autres : matériaux - béton			
	<b>MONTANT</b>	4 330,95€ HT			
	<b>COFINANCEMENT</b>	NON			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Béton : 3 893,10€</li> <li>- Diverses fournitures : 437,85€</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Juin 2022				

« Notre projet a un coût faible par rapport au confort, à la sécurité qu'il va apporter, et la diminution des rejets dans l'environnement. Le collectif, présent depuis 1981, compte rester sur le territoire pour de nombreuses années au vu des investissements récents et des profils variés des productions : bovins viande-lait, hors sol, grandes cultures, maraichages...»

# 1. LES PROJETS DÉPOSÉS PAR LES CUMA

## 1.2 MATÉRIEL

### 7 : CUMA LE PIN EN MAUGES : ACHAT D'UN SÉCATEUR - TRACTEUR

<b>COLLECTIF</b>	CUMA le Pin en Mauges	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	Ouvert à tous les exploitants	<b>NB AGRICULTEURS</b>	45
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Mauges Communauté				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser et développer l'activité</li> <li>- Montrer la pertinence de l'utilisation du sécateur</li> <li>- Apporter de l'information, des connaissances techniques sur l'intérêt de la haie et des conséquences des méthodes de taille : intervention de techniciens spécialistes de la haie sur un après-midi d'explications</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnementaux : atouts de la haie (paysage, importance pour l'élevage et le bien-être animal, réservoir de biodiversité, érosion et qualité eau, stockage de carbone...) + sécateur et taille douce qui favorise les essences arbustives</li> <li>- Économiques : autonomie des agriculteurs, crédits carbone avec possibilité de les valoriser</li> <li>- Sociétaux : paysage bocager, identité du territoire, atténuation du réchauffement climatique</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel et Autres : interventions spécialistes de la haie			
	<b>MONTANT</b>	56 000€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	CUMA et adhérents			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel: 52 000€</li> <li>- Formation: 4 000€ (6 demi-journées de formation sur 3 ans)</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Premier semestre 2022				

« L'environnement représente aujourd'hui un enjeu majeur. C'est un projet en adéquation avec une meilleure prise en compte de l'environnement dans sa globalité. Les agriculteurs sont les acteurs de ce projet et ont besoin d'être soutenus »

### 8 : CUMA LA REMYGÉOISE : ACHAT D'UN BROYEUR

<b>COLLECTIF</b>	CUMA La Rémygéoise	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	18	<b>NB AGRICULTEURS</b>	30
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Saint-Rémy-en-Mauges; La Boissière sur Evre ; La Chapelle Saint-Florent				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement d'un matériel ne correspondant plus aux besoins des adhérents</li> <li>- Remplacement par un matériel qui n'est plus adapté aux coteaux de l'Evre</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien mécanique des prairies, en particulier ceux situés sur les Coteaux de l'Evre</li> <li>- Valorisation des terres non cultivables</li> <li>- Entretien des coteaux de l'Evre</li> <li>- Utilité entretien du paysage</li> <li>- Eviter l'enfrichement des coteaux de l'Evre</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel			
	<b>MONTANT</b>	5 985,10 € HT			
	<b>COFINANCEMENT</b>	NON			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau broyeur : 10 000€</li> <li>- Reprise de l'ancien : 2 800€</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Fin 2021				

« Pour son utilité pour l'entretien du paysage et éviter l'enfrichement des terrains en coteaux de l'Evre. »

### 9 : CUMA DE LA POITEVINIÈRE : ACHAT D'UN SEMOIR DE SEMIS DIRECT

COLLECTIF	CUMA de la Poitevineière	NB EXPLOITATIONS		NB AGRICULTEURS	3 en formation, plusieurs en questionnaire
RAYONNEMENT GEO	La Poitevineière et ses alentours				
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à plusieurs exploitations qui se lancent dans l'agriculture de conservation des sols, actuellement en formation avec l'APAD</li> <li>- Permettre aux exploitations de la Poitevineière et ses alentours d'avoir accès à ce matériel spécifique</li> </ul>				
ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux exploitations qui le désirent de s'orienter vers l'agriculture de conservation des sols qui vise à : améliorer la porosité des terres agricoles, ne plus travailler la terre, diminuer la consommation de GNR et capter le carbone par la couverture des sols</li> <li>- Achat d'un semoir d'occasion</li> </ul>				
INVESTISSEMENTS	NATURE	Investissement matériel			
	MONTANT	De 35 000 € à 60 000 €			
	COFINANCEMENT	- Pas de financement PCAE sur du matériel d'occasion			
	DÉTAILS	- Achat d'un semoir d'occasion, le montant dépendra du niveau de soutien financier			
DATE PRÉVISIONNELLE	??				

« Pour la création de cette activité, nous pensons acheter un matériel d'occasion non éligible aux aides PCAE et AGRIMER. L'achat d'un semoir neuf paraît risqué : entre 90 000€ et 120 000€ »

### 10 : CUMA DE LA POITEVINIÈRE : MONTAGE DE L'AUTOGUIDAGE SUR LE TRACTEUR DE LA CUMA

COLLECTIF	CUMA de la Poitevineière	NB EXPLOITATIONS	15	NB AGRICULTEURS	20 et 25
RAYONNEMENT GEO	La Poitevineière (Jallais)				
OBJECTIFS	<p>Face aux nombreuses installations de jeune sur la commune de La Poitevineière (6 depuis 5 ans et environ 5 projets à terme), l'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire bénéficier du matériel de dernière génération</li> <li>- Entretien la dynamique d'installation sur la commune</li> </ul>				
ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiser l'activité tracteur en proposant un matériel avec technologie embarquée</li> <li>- Gain de temps et de productivité</li> <li>- Plus de confort</li> <li>- Economies de gasoil et de temps de travail</li> <li>- Permettre aux jeunes installés de bénéficier de matériel de dernière génération</li> </ul>				
INVESTISSEMENTS	NATURE	Investissement matériel			
	MONTANT	9 500€			
	COFINANCEMENT	NON			
	DÉTAILS				
DATE PRÉVISIONNELLE	Dès que possible				

« L'activité tracteur sur la commune est en plein développement (350h il y a 5 ans, environ 1 300h aujourd'hui) »

### 11 : CUMA LA BONNE ENTENTE : ACHAT D'UN ANDAINEUR A TAPIS

COLLECTIF	CUMA La Bonne Entente	NB EXPLOITATIONS	10	NB AGRICULTEURS	15
RAYONNEMENT GEO	La Poitevineière (Jallais) + plusieurs demandes extérieures (Le Pin en Mauges, La Chapelle Aubry)				
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des andains principalement d'herbe en préparation de la récolte sous forme d'ensilage, d'enrubannage ou de foin</li> <li>- Conservation des feuilles de trèfle, de luzernes ou des herbes jeunes très riches en matières azotées</li> </ul>				
ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagements de certains porteurs de projets dans les MAEC du bassin versant de la Thau</li> <li>- Privilégier les systèmes de production basés sur plus d'herbe, plus vertueux écologiquement et moins gourmand en irrigation</li> <li>- Réduction des achats d'engrais azotés, de tourteaux de soja ou colza</li> <li>- Plus d'autonomie des exploitations, notamment en protéines</li> <li>- Appareil avec un débit de chantier rapide permettant d'optimiser la qualité des récoltes lors de fenêtre météo compliquée</li> </ul>				
INVESTISSEMENTS	NATURE	Investissement matériel			
	MONTANT	66 900€ HT			
	COFINANCEMENT	NON			
	DÉTAILS				
DATE PRÉVISIONNELLE	Printemps 2022				

« L'investissement dans un andaineur est projet collectif : qui permet plus d'autonomie des exploitations concernées (protéines) et qui a des vertus écologiques dans le sens du développement de système herbager (moins d'engrais, moins de pesticides, peu d'irrigation) »

## 2. LES PROJETS DE MÉTHANISATION

### 12 : MÉTHAMAUGES : CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE

<b>COLLECTIF</b>	SAS METHAMAUGES	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	54	<b>NB AGRICULTEURS</b>	95 + salariés
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Montrevault-sur-Evre et Beaupréau-en-Mauges				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décarboner les exploitations agricoles et Produire du gaz renouvelable</li> <li>- Soutenir financièrement les exploitations agricoles</li> <li>- Créer des emplois</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des GES</li> <li>- Production d'un gaz renouvelable</li> <li>- Emploi de 7 ou 8 personnes sur le territoire</li> <li>- Retour économique substantiel vers les exploitations</li> <li>- Intérêts environnementaux : climat, adaptation des exploitations, énergie renouvelable</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie / étude de mise en œuvre opérationnelle</li> <li>- Investissement matériel et autres</li> </ul>			
	<b>MONTANT</b>	18,013 millions d'€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	ADEME : 0,89 millions d'€ + Région PDL : 0,8 million d'€			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude + frais bancaires : 1,057 millions d'euros</li> <li>- DSRA : 620 000€</li> <li>- Assurances, intérêts intercalaires, frais annexes, trésorerie : 1,025 millions €</li> <li>- Investissement infrastructures et matériel : 15,3 millions d'€</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Jallais : Août 2022 / Villedieu : Novembre 2022				

« Le projet cumule les intérêts environnementaux pour le climat, l'adaptation des exploitations aux changements en cours, pour la société, en fournissant une énergie renouvelable, et pour les exploitations, il apporte un soutien économique. Conjoint avec Mauges Energie et les consommateurs de gaz. »

### 13 : MÉTHAMAUGES : CREATION D'UNE STRUCTURE DE DISTRIBUTION DE BIOGNV

<b>COLLECTIF</b>	SAS METHAMAUGES	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	54	<b>NB AGRICULTEURS</b>	95 + salariés
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Beaupréau-en-Mauges – Montrevault-sur-Evre				
<b>OBJECTIFS</b>	Valoriser le biogaz local dans la mobilité du territoire et augmenter à terme la résilience du projet de méthanisation				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir des déjections animales, production gaz renouvelable :</li> <li>- Production d'un carburant propre</li> <li>- Permettre aux entreprises de rentrer dans une démarche RSE : (ERAM, GEMO, Brangeon, Pohu, Jolival...)</li> <li>- Projet conjoint avec Mauges Energie et les consommateurs de gaz</li> <li>- Résilience à terme, et débouché durable pour le biogaz produit à partir des effluents d'élevages</li> <li>- Décarboner les exploitations agricoles et apporter un soutien financier</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel – ingénierie / étude de mise en œuvre opérationnelle			
	<b>MONTANT</b>	1,3 millions d'€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds propres Méthamauges : 30 000€</li> <li>- Fonds propres autres entreprises : 150 000€</li> <li>- Ademe – Région : 90 000 €</li> <li>- Reste en emprunt</li> </ul>			
	<b>DÉTAILS</b>				
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Janvier 2023				

« Ce projet, conjoint avec Mauges énergie et les consommateurs de gaz, permet une résilience à termes et un débouché durable pour le biogaz produit à partir des effluents d'élevage. Le tout permettant de décarboner aussi les exploitations agricoles et leur apporter un soutien financier »



#### 14 : SAS LOIRE MAUGES ÉNERGIE : CONSTRUCTION UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE

<b>COLLECTIF</b>	SAS Loire Mauges Energie	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	20	<b>NB AGRICULTEURS</b>	46 UMO
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	La Pommeraye – Bourgneuf en Mauges – Le Mesnil-en-vallée – Saint Quentin en Mauges maximum de 10km				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de biogaz à partir d'effluents d'élevage</li> <li>- Réduction de gaz à effet de serre : captage de NH4</li> <li>- Réponse aux mises aux normes des exploitations</li> <li>- Réduction voire suppression des intrants</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de gaz renouvelable à partir essentiellement des effluents d'élevage des exploitations</li> <li>- Création d'emplois : 3 salariés</li> <li>- Inscription dans un circuit court : biogaz produit et injecté dans un futur réseau alimentant la future station de BioGNV ainsi que le futur centre aquatique et la maison de retraite de La Pommeraye</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel – ingénierie / étude mise en œuvre opérationnelle			
	<b>MONTANT</b>	7 850 033€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SEM Alter Energie : 500 000€</li> <li>- Subvention ADEME Conseil Régional : 730 000€</li> <li>- Financement participatif : 150 000€</li> </ul>			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthanisation : 3 455 214€ + Epuration : 1 007 019€</li> <li>- Matériel transport : 549 318€ + aménagement étude : 1 943 349€</li> <li>- Stockage digestat : 651 319€ + Traitement de l'air : 243 774€</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	<b>Démarrage des travaux : Printemps 2022</b>				

« Le projet s'inscrit dans le PCAET de Mauges Communauté en permettant la production d'énergies renouvelables tout en diminuant les GES de nos exploitations »

### 3. LES PROJETS D'IRRIGATION COLLECTIVE

#### 15 : PROJET COLLECTIF D'IRRIGATION PAR RÉHABILITATION D'UNE CARRIÈRE DÉSAFFECTÉE

<b>COLLECTIF</b>	Association en cours de structuration	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	19	<b>NB AGRICULTEURS</b>	36
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	La Chapelle du Genêt – Saint Philbert en Mauges – Villedieu la Blouère				
<b>OBJECTIFS</b>	Utilisation de la carrière désaffectée du Guichonnet (Saint Philbert) pour monter un projet collectif d'irrigation, avec un stockage d'eau pour créer un réseau d'irrigation				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de l'élevage avec la garantie d'une autonomie fourragère</li> <li>- Développer des cultures riches en protéines</li> <li>- Développer la conservation des sols, biodiversité</li> <li>- Aller vers l'agriculture biologique</li> <li>- Projet collectif qui utilise les ressources existantes</li> <li>- Maintien de l'élevage</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel			
	<b>MONTANT</b>	3 673 803 €			
	<b>COFINANCEMENT</b>	NON			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose réseau: 2 873 105 €</li> <li>- Station de pompage et pompes: 226 538 €</li> <li>- Transformateur: 94 116 €</li> <li>- Enrouleurs: 480 000€</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Au plus tôt été 2023, raisonnablement été 2024				

« C'est un projet collectif utilisant les ressources existantes avec pour objectif de maintenir l'élevage en lui donnant les moyens de diversifier ses cultures face aux enjeux climatiques à venir »

#### 16 : ASSOCIATION D'IRRIGATION : CRÉATION D'UNE RETENUE D'EAU COLLINAIRE

<b>COLLECTIF</b>	Association d'irrigation (en cours de création)	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	3	<b>NB AGRICULTEURS</b>	6
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	La Salle de Vihiers, La Tourlandry				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une retenue d'eau collinaire et de son réseau d'irrigation</li> <li>- Répondre aux demandes administratives de restitution du débit biologique en remplaçant les réserves existantes par une nouvelle retenue d'eau hors cours d'eau</li> <li>- Maintenir la capacité fourragère des exploitations concernées</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnemental: restitution du débit biologique</li> <li>- Économique: maintien des capacités de production fourragère</li> <li>- Sociétal: projet collectif intégrant deux jeunes agriculteurs</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel – Ingénierie / Etude mise en œuvre opérationnelle			
	<b>MONTANT</b>	209 100€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	NON			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrassement</li> <li>- Conduite d'eau et Pompe irrigation</li> <li>- étude</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Été 2022				

« c'est un projet de territoire mené par des jeunes agriculteurs pour faire face au maintien de leur production et de leur sécurité fourragère. L'intérêt écologique permettra de ne plus prélever d'eau directement dans le milieu. »

**17 : ASSOCIATION DES IRRIGANTS DU BASSIN VERSANT DE LA THAU : RÉALISATION DES BATHYMÉTRIES DES ÉTANGS D'IRRIGATION**

<b>COLLECTIF</b>	Association des irrigants du BV de la Thau	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	35	<b>NB AGRICULTEURS</b>	75
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Bassin versant de La Thau				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les bathymétries de l'ensemble des étangs d'irrigation du bassin versant de La Thau</li> <li>- Connaître le volume stocké et disponible actuellement sur le bassin de La Thau</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation optimale de l'irrigation vis-à-vis des enjeux économiques de l'agriculture locale</li> <li>- Harmonisation de l'économie agricole locale</li> <li>- Sauvegarde des milieux aquatiques</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Ingénierie / Etude mise en œuvre opérationnelle			
	<b>MONTANT</b>	28 100€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	NON			
	<b>DÉTAILS</b>	- 70 étangs à réaliser			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Mars ou avril 2022, lorsque les étangs sont pleins				

« Sans un financement par les collectivités, il n'y aura jamais une connaissance exacte de la capacité de stockage de la Thau. Si celle-ci était connue, cela permettrait d'harmoniser l'économie agricole (irrigation) et la sauvegarde des milieux aquatiques »

**18 : ASSOCIATION DES IRRIGANTS DU BASSIN VERSANT DE LA THAU : ACHAT D'UNE SONDE CAPACITIVE ET SUIVI PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

<b>COLLECTIF</b>	Association des irrigants du BV de la Thau	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	35	<b>NB AGRICULTEURS</b>	75
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Bassin versant de La Thau				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat d'une sonde capacitive</li> <li>- Suivi par la Chambre d'Agriculture</li> <li>- Mieux appréhender les besoins en eau des cultures en fonction du climat</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	- Mise en place d'une irrigation optimale par les irrigants : déclenchement au bon moment + éviter les surconsommations				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Ingénierie / Etude mise en œuvre opérationnelle – Investissement matériel			
	<b>MONTANT</b>	5 334€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	NON			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement : 4 036,80€</li> <li>- Suivi tous les ans : 1 297,20€</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Réalisé sous condition d'aides à l'investissement				

« La ressource en eau est une condition pour le maintien de l'agriculture et des milieux aquatiques. La mise en place de sondes destinées à l'économie d'eau est un moyen de concilier ces deux enjeux. »

## 4. LES PROJETS DE TERRITOIRE

### 19 : CIRCUIT COURT PAYSAN : MUTUALISATION Outils via achat fourgon et bétailière

<b>COLLECTIF</b>	Circuit court paysan	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	12	<b>NB AGRICULTEURS</b>	17
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Nord – Centre des Mauges + communes limitrophes				
<b>OBJECTIFS</b>	Mutualisation de moyens par l'achat et la gestion en commun de petits matériel nécessaires au développement des fermes adhérentes : fourgon bétailière et remorque frigo : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et optimiser le transport des animaux vers des parcelles éloignées et vers PorciMauges</li> <li>- Sécuriser le transport des produits et accéder à de nouveaux marchés : solution logistique + rigueur sanitaire</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de valeur ajoutée : vente directe et transformation</li> <li>- Forte présence d'éleveurs dans le groupe : pâturage de zones difficiles d'accès (coteaux, bords de Loire et ruisseaux)</li> <li>- Travail avec des acteurs économiques du territoire : Porci mauges...</li> <li>- Pérennité et développement des exploitations, attirer les jeunes vers les métiers d'agriculteurs</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel			
	<b>MONTANT</b>	26 500€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financements des adhérents : 50%</li> <li>- Mauges Communauté (envisagé ?) : 50%</li> </ul>			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourgon bétailière occasion : 22 000 €</li> <li>- Remorque frigo occasion : 4 500 €</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	<b>Courant 2022</b>				

« Le cap économique à franchir pour ce premier investissement rend l'appui de la collectivité nécessaire. »

### 20: ASSOCIATION AGRICULTURE DE CONSERVATION DES MAUGES : ACQUISITION D'UN OUTIL D'AIDE A LA DÉCISION

<b>COLLECTIF</b>	Asso agriculture de conservation des Mauges	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	15	<b>NB AGRICULTEURS</b>	30
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Les Mauges				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition d'un outil d'aide à la décision pour intervenir au plus juste et au meilleur moment pour les applications (irrigation, traitement phytosanitaire, engrais...)</li> <li>- Limiter l'impact des pratiques sur l'environnement</li> <li>- Drone : carte de préconisation apport engrais, ciblage des zones à traiter</li> <li>- Station météo : optimisation de l'application des traitements</li> <li>- Sonde tensiomètre : apport raisonné de l'irrigation (besoin de la culture par rapport à la fourniture du sol)</li> <li>- Limacapt : mesure la pression des limaces et traite si besoin</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Économiques : réduire les achats d'intrants sur les exploitations</li> <li>- Environnementaux : réduire l'impact des engrais chimiques et phytosanitaires et limiter les prélèvements d'eau pour l'irrigation</li> <li>- Sociétaux : répondre à la demande des citoyens concernant l'environnement</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel			
	<b>MONTANT</b>	86 740€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	NON			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limacapt : 4000€</li> <li>- Drone + formation + pack autoguidage : 45 390€</li> <li>- Station météo + anémomètre + kit tensiomètres : 37 350€</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	<b>Courant 2022</b>				

« nous sommes des agriculteurs des Mauges, pratiquant une agriculture innovante (agri de conservation des sols, avec couverts permanent, non travail du sol...). Conscients de notre dépendance à la chimie, nous souhaitons limiter cet impact grâce à ces différents investissements. »

### 21: ASSOCIATION PRODUCTEURS LOCAUX SEVREMOINE : MAGASIN ET RESTAURANT DE PRODUITS LOCAUX

<b>COLLECTIF</b>	Association Producteurs Locaux Sèvremoine	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	4	<b>NB AGRICULTEURS</b>	11 MCTE 3 HORS MCTE
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Le Longeron, Torfou et communes limitrophes				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des produits des exploitations</li> <li>- Maîtrise des prix de vente et réduction du nombre d'intermédiaires</li> <li>- Communication positive de l'agriculture locale</li> <li>- Dynamisme du secteur agricole : travail de groupe, solidarité, échanges, cohésion, convivialité</li> <li>- Création d'emplois</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion collective</li> <li>- Valorisation du métier d'agriculteur et des produits de qualité</li> <li>- Sensibilisation des produits locaux aux consommateurs</li> <li>- Création d'emplois</li> <li>- Favoriser les circuits courts</li> <li>- Innovation car association d'un espace de vente et d'un espace de restauration</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Ingénierie et étude mise en œuvre opérationnelle + Investissement matériel			
	<b>MONTANT</b>	987 071€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	France Relance			
	<b>DÉTAILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude</li> <li>- Terrassement, construction...</li> </ul>			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	Fin 2022				

« Projet innovant par le fait d'associer dans un unique endroit un espace de vente et un autre de restauration conviviale. C'est aussi une ambition collective. »

### 22 CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE APICOLE SUR MAUGES COMMUNAUTÉ

<b>COLLECTIF</b>	Coopérative associative des apiculteurs des Mauges	<b>NB EXPLOITATIONS</b>	4	<b>NB AGRICULTEURS</b>	6 objectif 10
<b>RAYONNEMENT GEO</b>	Les Mauges				
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager des connaissances et du matériel apicole entre apiculteurs des Mauges</li> <li>- Avoir un outil commun pour extraction et conditionnement du miel (miellerie collective)</li> <li>- Rendre possible un conditionnement commun estampillé « Miel des Mauges »</li> <li>- Promouvoir le miel et la biodiversité du bocage des Mauges</li> <li>- Aider au développement de l'apiculture professionnelle et amateur sur le territoire</li> <li>- Conseiller le monde agricole en matière de compensation de la biodiversité florale</li> <li>- Conseiller les agriculteurs sur la pollinisation de leurs cultures + Créer des partenariats apiculteurs/agriculteurs</li> </ul>				
<b>ATOUTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation des acteurs qui gravitent autour de l'abeille</li> <li>- Dynamiser la filière et fournir les magasins de producteurs en miel local</li> <li>- Mettre en valeur la biodiversité locale + la pollinisation</li> </ul>				
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>NATURE</b>	Investissement matériel			
	<b>MONTANT</b>	160 000€			
	<b>COFINANCEMENT</b>	Région			
	<b>DÉTAILS</b>	Matériel d'extraction et de conditionnement, 30 colonies d'élevage matériel d'élevage, matériel de transhumance et de récolte			
<b>DATE PRÉVISIONNELLE</b>	2022 - 2023				

« Le projet s'inscrit entièrement dans le dispositif ERC en permettant de développer une filière agricole de manière collective et sans utiliser de nouvelles surfaces cultivables. En favorisant l'apiculture, nous garantirons une bonne pollinisation des cultures afin d'optimiser les rendements tout en augmentant la quantité de miel produit sur les Mauges. »

Le tableau de synthèse ci-dessous fixe les modalités d'accompagnement financier de ces projets

STRUCTURES	DOSSIERS	TOTAL DES MONTANTS	%	PLAFOND	MONTANT ATTRIBUE
CUMA ST GEORGES DES GARDES	Aménagement locaux	135 000 €	40%	38 000 €	38 000 €
CUMA DU MOTTE	Bâtiment de stockage + ateliers	200 000 €	40%	38 000 €	38 000 €
CUMA LE PIN EN MAUGES	Achat d'un sérateur-tracteur	56 000 €	40%	38 000 €	22 400 €
CUMA LIGERIENNE	Construction hangar de stockage et atelier	377 250 €	40%	38 000 €	38 000 €
CUMA LA REMYGEOISE	Achat d'un broyeur	5 985,10 €	20%	10 000 €	1 197,02 €
CUMA LA POITEVINIERE	Achat d'un semoir de semis direct	35 000 €	60%	50 000 €	21 000 €
CUMA LA POITEVINIERE	Autoguidage tracteur	9 500 €	40%	38 000 €	3 800 €
CUMA DU VAL D'AUBANCE	Construction bâtiment de stockage	250 000 €	40%	38 000 €	38 000 €
CUMA LA BONNE ENTENTE	Achat d'un andaineur à tapis	66 900 €	40%	38 000 €	26 760 €
CUMA DE L'ARC EN CIEL	Création aire de lavage	4 330,95 €	40%	38 000 €	1 732,38 €
CUMA DES DEUX CLOCHERS	Aménagement et sécurisation du site	23 759,73	20%	10 000 €	4 751,95 €
<b>TOTAL CUMA</b>		<b>1 163 726 €</b>			<b>233 641 €</b>
METHAMAUGES	Construction unités de méthanisation	18 013 000 €	60%	50 000 €	50 000 €
METHAMAUGES	Structure de distribution de bioGNV	29 700 €	60%	50 000 €	17 820 €
SAS LOIRE MAUGES ENERGIE	Construction d'une unité de méthanisation	7 850 033 €	60%	50 000 €	50 000 €
<b>TOTAL ENERGIE</b>		<b>25 892 733 €</b>			<b>117 820 €</b>
ASSOCIATION PRODUCTEURS LOCAUX DE SEVREMOINE	Magasin et restaurant de produits locaux	987 071 €	60%	50 000 €	50 000 €
COOPERATIVE APICOLE DES MAUGES	Création d'une coopérative associative des apiculteurs des Mauges	160 000 €	40%	38 000 €	38 000 €
COURT CIRCUIT PAYSAN	Mutualisation outils : fourgon et bétailère	26 500 €	60%	50 000 €	15 900 €
ASSOCIATION AGRICULTURE DE CONSERVATION DES MAUGES	Acquisition d'un outil d'aide à la décision	86 740 €	40%	38 000 €	34 696 €
<b>TOTAL TERRITOIRE</b>		<b>1 260 311 €</b>			<b>138 596 €</b>
ASSOCIATION D'IRRIGATION EN COURS DE CREATION	Création d'une retenue d'eau collinaire	209 100 €	60%	50 000 €	50 000 €
ASSOCIATION DES IRRIGANTS DU BASSIN VERSANT DE LA THAU	Réalisation des bathymétries des étangs d'irrigation	28 100 €	60%	50 000 €	16 860 €
ASSOCIATION DES IRRIGANTS DU BASSIN VERSANT DE LA THAU	Achat d'une sonde capacitive et suivi par la Chambre d'agriculture	5 334 €	60%	50 000 €	3 200 €
ASSOCIATION IRRIGATION COLLECTIVE EN COURS DE CREATION	Réserve collective par réhabilitation carrière désaffectée	3 673 803 €	60%	50 000 €	50 000 €
<b>TOTAL IRRIGATION</b>		<b>3 916 337 €</b>			<b>120 060 €</b>
				<b>TOTAL</b>	<b>610 118 €</b>

Des bilans d'étape annuels seront réalisés afin de réajuster au besoin les investissements. Compte tenu des montants relativement importants des projets, des plafonds et du choix de projets aboutis et non d'intention de projets, ces réajustements seront sans doute réduits. C'est dans le cadre du premier bilan d'étape que sera réinjecté notamment la différence entre l'investissement projeté 610.118 € et l'investissement à produire 610.960 €.





**Etude réalisée par Stéphane LEURS**

Chargé de Mission  
Pôle Aménagement & Urbanisme  
Territoire Pays d'Ancenis  
6 Place Hélène Boucher  
44150 ANCENIS SAINT GEREON  
Tél.: +33 (0)2 53 46 63 23

**Siège social**

9 rue André-Brouard  
CS 70510  
49105 ANGERS Cedex 02  
FRANCE  
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00  
[accueil@pl.chambagri.fr](mailto:accueil@pl.chambagri.fr)  
[www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)  
[www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr](http://www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr)  
[www.la-terre-mon-avenir.fr](http://www.la-terre-mon-avenir.fr)



Etude financée par ALTER PUBLIC,  
48 C Boulevard Foch – BP 80110 à Angers Cedex 02(49101)